

Il est précisé que toute désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession mentionnée dans le présent procès-verbal s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

La présidente, Mme Ahima Buffat, ouvre la séance à 19h30, à la Salle communale, et souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette vingt-sixième séance ordinaire du Conseil communal de la législature.

Elle remercie les Conseillères et Conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence, et salue le public et les représentants de la presse.

Elle remercie aussi M. Daniel Bussy, huissier, et M. Arthur Bigler, huissier suppléant, pour leur présence, leur disponibilité et leur bienveillance, le personnel communal des Services de conciergerie pour la mise en place de la Salle communale, ainsi que l'équipe régie-son et NRTV pour la retransmission en streaming de la présente séance.

La présidente formule le vœu que les débats soient riches et démocratiques, qu'ils se déroulent avec fairplay et dignité, et elle en remercie d'avance les Conseillers.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 64 Conseillères et Conseillers.

Il y a 7 excusés (Mmes Nathalie Lamarque et Sabine Million-Courvoisier, MM. Sébastien Bertherin, Steve Binggeli, Daniel Calabrese, Aboul Esreb et David Mayer).

1 arrivera plus tard (M. Evan Lock).

2 absents (MM. Nikhil Duella et Dimitri Grandjean).

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer. La présidente déclare la séance du Conseil communal ouverte.

La présidente s'assure que chaque Conseiller a été régulièrement convoqué à la présente séance dans les délais et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Tel est bien le cas.

- Par courriel du 30 octobre 2024, Mme Stella Motta Larrivé a informé le Bureau de son souhait de désormais siéger au sein du Conseil communal en tant que Conseillère hors-parti, avec effet immédiat. La présidente donne lecture du courrier reçu.

La présidente précise que le siège de conseillère de Mme Stella Motta Larrivé reste acquis à la plateforme PS-Les Vert-e-s et que si la précitée venait à l'avenir à démissionner du Conseil communal, la plateforme PS-Les Vert-e-s nommera un suppléant, conformément aux art. 84 et 108 de la Loi sur l'exercice des droits politiques.

Il ressort de la Loi sur les communes (LC) et du Règlement du Conseil communal (RCC) que lorsqu'un membre d'une Commission démissionne de son parti ou quitte son groupe politique ou en est exclu, il est réputé démissionnaire de la Commission dans laquelle il représentait ce parti ou ce groupe (art. 40g al. 5 LC et art. 55 RCC). Dès lors, il a été ajouté à l'ordre du jour de ce soir, en remplacement de Mme Stella Motta Larrivé, la nomination d'un délégué au Conseil intercommunal de l'Association pour l'épuration des eaux usées de La Côte (APEC).

La présidente rappelle également que Mme Stella Motta Larrivé n'est pas formellement interdite de siéger comme Conseillère hors-parti au sein des commissions techniques à l'avenir.

Avec l'arrivée de M. Dimitri Grandjean , le nombre de Conseillers présents passe à 65.

- Par courrier du 1^{er} novembre 2024, M. Nicolas Lévy a fait part de sa démission de son poste de délégué au Conseil intercommunal de l'Association pour l'épuration des eaux usées de La Côte (APEC). La nomination d'un remplaçant à ce poste figure dès lors à l'ordre du jour de la présente séance.
- Dans les délais, le Bureau a reçu une motion et 2 interpellations :
 - Motion de M. José Caiano et consorts intitulée « Il est urgent de se doter d'un nouveau Règlement communal de police ! ».

La présidente demande à M. José Caiano s'il désire développer cette motion séance tenante; celui-ci répond par la négative et annonce retirer cette motion. Il déclare qu'il prendra la parole dans la rubrique « Divers et propositions individuelles ».

La présidente prend acte du retrait de cette motion.

- Interpellation de Mme Stella Motta Larrivé, MM. Arnaud Durand, Dominique Pernet et José Caiano intitulée « Inclusion à la Patinoire mobile de Gland ».

Cette interpellation étant soutenue par plus de 5 membres, la présidente demande à ses auteurs s'ils désirent la développer séance tenante; ceux-ci répondent par l'affirmative. L'interpellation, dont les Conseillers ont reçu copie par voie électronique, sera ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.

- Interpellation de M. Arnaud Durand intitulée « Ouverture élargie des horaires de la piscine du Collège des Perrerets ».

Cette interpellation étant soutenue par plus de 5 membres, la présidente demande à son auteur s'il désire la développer séance tenante; celui-ci répond par l'affirmative. L'interpellation, dont les Conseillers ont reçu copie par voie électronique, sera ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.

- L'ordre du jour modifié est donc le suivant :
 1. Appel et ordre du jour.
 2. Assermentation d'un Conseiller.
 3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 3 octobre 2024.
 4. Communications du Bureau.
 5. Communications de la Municipalité.
 6. Communications des représentants des entités intercommunales et commissions municipales.

Préavis avec décision

7. **Préavis municipal n° 67** relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour l'intégration d'aménagements en faveur de la nature dans le secteur du Vieux-Bourg, du réaménagement des parcelles du Temple et du bâtiment administratif.
8. **Préavis municipal n° 68** relatif à une demande de crédit d'investissement pour le dispositif pilote d'un Revenu de Transition Écologique (RTE) pour le renforcement de l'économie locale.
9. **Préavis municipal n° 69** relatif à une demande de crédit d'investissement pour la réalisation d'une campagne de communication image.
10. **Préavis municipal n° 70** relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour les études de démolition et construction d'un bâtiment d'habitation et d'activités à la Grand'Rue 9 (parcelle n° 1621).

11. **Préavis municipal n° 71** relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour les études relatives au secteur industriel et d'activités « Gland ouest » (potentiel site stratégique de développement d'activités - SSDA).

Préavis – Première lecture

12. **Préavis municipal n° 72** relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour la construction d'une buvette / salle polyvalente au Chemin du Stand (parcelles n° 1738 et 1739).

Autres objets

13. Nomination d'une Commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion de M. Nicolas Pellet, au nom de la COFIN, intitulée « Pour la création d'un règlement concernant le pourcentage (ou centime) culturel au sein de la commune de Gland ».
14. Nomination d'une Commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de MM. Steve Binggeli, Sébastien Bertherin et Jérôme Frachebourg intitulé « Pour une administration communale attractive et égalitaire : des mesures concrètes pour soutenir les parents d'enfants en âge préscolaire ».
15. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Véronique Villaine intitulé « Pour une meilleure synergie entre entreprises et école pour les stages obligatoires au collège ».
16. Interpellation de Mme Stella Motta Larrivé, MM. Arnaud Durand, Dominique Pernet et José Caiano intitulée « Inclusion à la Patinoire mobile de Gland ».
17. Interpellation de M. Arnaud Durand intitulée « Ouverture élargie des horaires de la piscine du Collège des Perrerets ».

Divers

18. Nomination de 2 délégués au Conseil intercommunal de l'Association pour l'épuration des eaux usées de La Côte (APEC).
19. Divers et propositions individuelles.

- Ouverture de la discussion sur l'ordre du jour ainsi modifié.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

2. Assermentation d'un Conseiller

- À la suite de la démission de M. Didier Feller en date du 29 août 2024 et dans la mesure où la liste des « viennent-ensuite » du parti politique PLR Les Libéraux-Radicaux de Gland est épuisée, ce dernier a dû procéder à un parrainage de liste d'un nouveau membre qui a été transmise au Bureau. Ce dernier a été informé que M. Didier Feller serait remplacé par M. Nicolas Lévy.
- Mme Léonie Wahlen, au nom du parti politique PLR Les Libéraux-Radicaux de Gland, présente M. Nicolas Lévy.

« Ce soir je vous présente M. Nicolas Lévy, qui a 50 ans. Il est marié et père de 2 enfants de 16 et 17 ans. Il habite à Gland depuis 2012. Auparavant il a habité à Berne, Zürich et Singapour. Il a grandi à Lausanne et a fait ses études à la HEC dans cette même ville. Il est maintenant gérant de fortune en banque privée à Genève. Je vous remercie de lui faire un bon accueil. »

- La présidente invite M. Nicolas Lévy à venir devant le Bureau afin de prêter serment et demande à l'Assemblée, au public et à la presse de se lever pour l'assermentation.

- Le nouveau Conseiller, à l'appel de son nom et après lecture du serment, promet de le respecter.
- La présidente le remercie et le félicite pour son engagement, puis l'invite à rejoindre les rangs du Conseil communal.

Compte tenu de cette assermentation, le nombre de Conseillers présents passe à 66.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 3 octobre 2024

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À une très large majorité, aucun avis contraire, 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 3 octobre 2024.

Avec l'arrivée de M. Evan Lock, le nombre de Conseillers présents passe à 67.

4. Communications du Bureau

- Le Bureau a le plaisir d'annoncer la naissance de la petite Lara Vaccaro le 2 novembre 2024, fille de Mme Rosanna Vaccaro, ancienne secrétaire suppléante. Au nom du Conseil communal, la présidente souhaite la bienvenue à cette petite princesse, adresse ses félicitations aux heureux parents et leur souhaite beaucoup de bonheur dans cette nouvelle vie à 3.
- Le 4 novembre 2024, le Bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation de la séance du Conseil communal du 12 décembre prochain.
- Le 4 novembre 2024, Mmes Léonie Wahlen et Albulenë Ukshini Sefa, ainsi que MM. Pierre-Alain Bringolf et Rupert Schildböck, ont adressé un courrier au Bureau du Conseil communal intitulé « *Est-ce que le Conseil communal doit chanter l'hymne vaudois ?* ». La présidente donne lecture de ce courrier, auquel le Bureau répondra prochainement par écrit. De plus, elle se réserve le droit d'intervenir personnellement lorsque le Bureau aura répondu aux signataires.
- Le 24 novembre prochain sera jour de votation fédérale. 4 objets seront soumis au scrutin populaire, à savoir :
 - Arrêté fédéral sur l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales;
 - Modification du code des obligations (droit du bail : sous-location);
 - Modification du code des obligations (droit du bail : résiliation pour besoin propre);
 - Modification de la Loi fédérale sur l'assurance-maladie (financement uniforme des prestations).

La présidente rappelle aux Conseillers l'importance de voter et de faire voter autour d'eux.

5. Communications de la Municipalité

Mme Christine Girod, Syndique (Administration générale, ressources humaines, relations publiques et développement durable)

Développement durable

- Le 26 novembre prochain aura lieu la dernière soirée des « Mardis durables », lors de laquelle une disco-soupe sera organisée avec « The Lost Food Project » où il sera possible de cuisiner ensemble un délicieux repas sur la base d'aliments sauvés du gaspillage.
- S'agissant de l'alimentation, la Municipalité travaille avec la HES Valais sur un projet de recherche sur la résilience et la durabilité alimentaire. La Municipalité propose à la population de répondre à un sondage et des flyers avec un QR-Code qui peut être activé sont à disposition des Conseillers. L'idée est de voir un peu les habitudes de consommation alimentaire des habitants de la commune de Gland. Il est évident que la Municipalité serait très heureuse d'avoir la participation des Conseillers puisque ce projet est vraiment centré sur la commune de Gland.
- L'événement « Habiter 2050 » s'est tenu le 21 septembre dernier et suite à celui-ci 3 accompagnements ont été lancés. Le premier est dédié à l'accompagnement de la réalisation d'un Certificat Énergétique Cantonal des Bâtiments Plus (CECB+) et à des conseils de mise en place, et a pu donc être adjugé. Les personnes qui se sont inscrites seront recontactées par l'Office du développement durable et l'action devrait commencer début 2025. Il est encore possible de s'inscrire sous la rubrique « Soutien et encouragement à la rénovation » sur le site Internet de la Commune. Les personnes disposant déjà d'un CECB+ pourront également bénéficier de quelques heures de conseils par le mandataire. L'Office du développement durable reste bien entendu à disposition pour toute question.

Ressources humaines

- Engagements :
 - dès le 1^{er} octobre 2024 : M. Damien Bernasconi, technicien en génie civil, au Service des infrastructures et de l'environnement (SIE);
 - dès le 1^{er} novembre 2024 : M. Anthony Camacho, assistant de sécurité publique, au Service de la population (SPOP).
- Départs :
 - au 30 novembre 2024 : M. Jean-Philippe Comte, collaborateur à la Police du commerce, au SPOP, lequel prendra sa retraite anticipée.
- La commune de Gland, par sa Municipalité, indique avoir trouvé un accord amiable avec son ancien employé M. José Caiano, de sorte que le litige qui les opposait judiciairement au sujet de la fin de leurs relations de travail en 2020 est définitivement réglé. Aucune déclaration ou information supplémentaire à ce sujet ne sera transmise.

M. Gilles Davoine, Municipal (Finances, économie, sports et domaines)

Finances

- S'agissant du budget participatif, la 3^{ème} phase, soit celle du vote, va maintenant débiter. 10 projets ont été retenus et validés par l'Administration, puisqu'il s'agit aussi de vérifier qu'ils étaient faisables et que tout était en ordre, ce qui est le cas. Il y a donc 10 projets sur lesquels la population glandoise, dès l'âge de 16 ans, pourra voter du 20 novembre au 20 décembre 2024, soit en allant sur la plateforme *participe.gland.ch*, soit auprès du SPOP. Les informations sont transmises par tous les canaux habituels, soit le site Internet de la Commune, les réseaux sociaux et un tout-ménage.

- Les Conseillers ont reçu ce jour le préavis relatif au budget de l'exercice 2025, lequel présente un excédent de charges sur les revenus de CHF 3'224'050.-, avec une marge d'autofinancement positive de CHF 3'111'050.-, soit un peu supérieure à la moyenne des 10 dernières années. Évidemment que la marge budgétée est plus faible que la marge d'autofinancement moyenne des comptes, mais au niveau des budgets, la moyenne sur 10 ans est de CHF 3'064'000.-. Elle se situe donc juste en-dessus et est meilleure qu'en 2016, 2018, 2020, 2021 et 2023. Le total des charges est de CHF 74'884'900.-.

Il attire l'attention des Conseillers sur le fait qu'une erreur s'est malheureusement glissée dans le préavis sur le budget, non pas au niveau des chiffres, qui sont corrects, mais, dans colonne « écart », il apparaît des chiffres un peu fantaisistes. Le Service des finances et lui-même s'excusent pour cette erreur. La version publiée sur le site Internet de la Commune est correcte et les Conseillers peuvent s'y référer. Un exemplaire sera réimprimé pour les 9 membres de la COFIN qui travaillent particulièrement sur ce budget, de manière à leur fournir une version complète, ainsi qu'une version correcte en format Excel. Les Conseillers souhaitant obtenir une version papier corrigée peuvent s'adresser au Service des finances qui en imprimera volontiers. Il s'excuse encore une fois pour cette coquille, mais tous les autres chiffres sont corrects.

- Un bouclage de crédit est annoncé :

Préavis municipal n° 48/2023 relatif à l'acquisition de locaux commerciaux, sis Allée Waldo 2 à Gland, destinés à la location par l'Association Le Colibri pour l'exploitation d'une UAPE	
Crédit d'investissement accordé	CHF 1'110'000.-
Total des dépenses engagées et payées	CHF 1'109'500.-
Total des subventions et participations financières reçues	CHF 0.-
Investissement net	CHF 1'109'500.-, soit 99.95 % du crédit accordé
Solde disponible	CHF 500.-
Solde à amortir au 31 décembre 2023	CHF 1'109'500.-

- Un nouvel emprunt de CHF 3 Mios a été contracté le 11 octobre 2024 auprès des Rentes genevoises, au taux de 1,3 %, pour 2 mois, soit jusqu'au 11 décembre 2024.
- La plateforme eSalary, qui permet un accès aux fiches de salaire et aux certificats de salaire, sera accessible par les Conseillers, le but étant évidemment d'éviter le papier. Les Conseillers vont prochainement recevoir un email automatisé avec un identifiant et un mot de passe, ainsi qu'une procédure expliquant comment accéder à cette plateforme.

Économie

- Suite notamment au postulat de Mme Véronique Villaine, le Service de l'économie a mené des actions de mise en relation entre les élèves et les entreprises. Il a en effet été essayé de faire une coordination des places de stage disponibles. Une communication à ce sujet a été publiée dans le Gland-Cité et un courriel a été envoyé aux entreprises. Cela a permis d'identifier quelques places de stage intéressantes, et certains élèves ont contacté le Service de l'économie, lequel a pu les mettre en relation avec les entreprises. Cela s'est concrétisé par quelques places de stages et la Municipalité est heureuse d'avoir pu contribuer à ces rapprochements.
- Le Forum Nouvelle Économie s'est tenu le 6 novembre 2024, lors duquel quelques Conseillers étaient présents, et il les en remercie. Cela s'est très bien passé, avec plus de 200 personnes inscrites, 30 exposants et 8 intervenants. Il pense que ce Forum a vraiment pris sa place dans le paysage de Gland et de la région, et c'était vraiment une très bonne édition.

S'agissant de l'Incubateur Nouvelle Économie, 5 porteurs de projets sont soutenus. La plupart de ces projets ont été présentés de manière exceptionnellement bonne lors du Forum Nouvelle Économie, avec des projets très différents, dont certains ont la capacité de se développer dans le monde entier et d'autres qui sont vraiment très localisés, avec également des présentations très différentes mais toutes de très bonne qualité. Cela était réjouissant et il y a eu de nombreux retours très positifs à ce propos.

Sports

- L'inauguration de la patinoire, qui a eu lieu le 1^{er} novembre 2024, a fonctionné tout aussi bien que d'habitude, avec un franc succès populaire.
- Le 6 octobre dernier, l'initiation à la gym organisée pour les enfants de 6 à 12 ans a également rencontré un beau succès, avec 22 enfants présents et leurs parents.
- Le tournoi de padel tennis qui avait lieu les 5 et 6 octobre 2024 était complet. En début d'année prochaine, un tournoi de padel tennis sera organisé, mais cette fois pour les amateurs puisque celui-ci était pour les licenciés.

M. Gérald Cretegy, Municipal (Sécurité publique, population, transports publics)

Navettes CRISTAL

Du 17 septembre au 28 octobre 2024, les navettes CRISTAL ont partagé le quotidien des glandois et des vichois, apportant des couleurs nouvelles dans la circulation routière et une touche d'originalité dans les déplacements de la population. Pour rappel, des horaires et un trajet de ligne était imposé à ces navettes de 06h00 à 09h00 puis de 16h00 à 19h00, du lundi au vendredi, le reste de l'horaire ainsi que le samedi étant dévolu à des transports à la demande à l'aide d'un téléphone ou de l'application de CarPostal.

Sur 5 semaines, 1'400 passagers ont fait confiance à ces navettes sur la ligne fixe et 1'230 passagers l'ont appelée dans les heures creuses. Ainsi, c'est plus de 3'000 passagers au total qui ont choisi de tester activement ce nouveau véhicule.

Et après ? À ce jour, 309 passagers ont rempli un questionnaire concernant les commodités de ces navettes avec lesquelles il était testé d'une part le véhicule en lui-même et d'autre part le modèle de transport à la demande. Un travail de compilation et d'analyse de tous les retours de l'expérience est en cours, un mandat ayant été donné à l'entreprise Traject, responsable de l'étude sur le TUG. Un retour des résultats exploitables est attendu dans le premier trimestre 2025. Il répète par ailleurs que cet essai permettait également à la société Lohr Industrie, accompagnée par CarPostal, de lancer la première étape de l'homologation du véhicule en Suisse.

Fête multiculturelle

Après un beau succès à la Salle communale de la Grand'Rue en 2023, la Fête multiculturelle s'est tenue le 2 novembre dernier dans les locaux de Montoly. La Salle communal était en effet devenue trop petite pour accueillir cet événement et il fallait trouver un espace plus grand. En 2023, quelques 250 personnes avaient participé à cette fête et, cette année, ce sont plus de 350 personnes qui ont rejoint Montoly. C'est donc une très belle réussite pour cet événement réalisé par le secrétariat du SPOP, en collaboration avec la Commission d'intégration.

Mme Isabelle Monney, Municipale (Affaires sociales, logement, culture, cultes, politique de la santé et des personnes âgées)

Journée spéciales « 5 ans des Bourses d'aide à la création »

Le Service de la culture et des affaires sociales aura le plaisir de fêter la 5^{ème} année des Bourses d'aide à la création en présence des artistes, en visitant l'exposition des projets lauréats des années précédentes et en participant à des ateliers. Le dimanche 24 novembre 2024, dès 14h00, la population est attendue au théâtre de Grand-Champ pour favoriser les projets de création et valoriser le tissu artistique local. Divers ateliers seront organisés, ainsi qu'une visite commentée de l'exposition et un vernissage. L'annonce des lauréats des Bourses de l'année 2024 aura lieu à 19h00.

Festivités de Noël 2024

Les Conseillers ont reçu sur leurs tables le flyer d'invitation pour le lancement des Festivités Ombre & Lumière qui aura lieu du 1^{er} décembre 2024 au 15 janvier 2025 dans la ville de Gland. La soirée d'inauguration aura lieu le 4 décembre 2024 à Grand-Champ.

La Ville de Gland et l'association ECUM collaborent pour offrir des moments conviviaux, des parcours lumineux surprenants et originaux aux habitants glandois. Les thèmes retenus sont la poésie, l'élégance, la convivialité, la découverte et la curiosité.

Mme Jeannette Weber, Municipale (Accueil enfance, jeunesse et écoles)

Ressourcerie dans les locaux de la déchèterie

Ces locaux, qui devaient être occupés par l'association ProJet, sont restés vides et la Commune avait lancé un appel à projets. Le Service de l'enfance et de la jeunesse a saisi l'opportunité et a présenté un dossier pour créer une ressourcerie. L'objectif du projet est de compléter l'accompagnement humain et administratif proposé par la conseillère en insertion professionnelle d'Activ'Action par la création d'un atelier d'insertion, où des meubles et des objets récupérés à la déchèterie pourront être rénovés et seront ensuite mis en vente dans l'espace boutique, tout en proposant un tiers-lieu vivant et accueillant à la population. Pour former et s'occuper des jeunes, un maître socio-professionnel doit être engagé. Les Conseillers découvriront donc ce nouveau poste au budget 2025. La Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ) soutient et reconnaît la valeur de ce projet et accorde une subvention de CHF 60'000.- étalés sur les 3 prochaines années.

Horaires scolaires

Suite au changement des horaires des CFF qui entreront en vigueur le dimanche 15 décembre prochain, CarPostal a dû adapter les horaires des bus en conséquence. Comme il ne s'agit pas seulement de changements de quelques minutes, l'école est également dans l'obligation de modifier les horaires des entrées et de sorties scolaires. Les parents dont les enfants sont scolarisés aux Tuillières ou à Grand-Champ recevront prochainement une lettre d'information de la direction des écoles concernées. Par contre, les élèves des Perrerets et de Mauverney ne sont pas impactés par ces changements d'horaire.

Mme Christelle Giraud-Nydegger, Municipale (Équipement et espaces verts, gestion des déchets et forêts)

Travaux du Vieux-Bourg

- Les travaux suivants sont annoncés :
 - Pour la zone 1 (Rue du Borgeaud ouest), soit du carrefour Rue du Borgeaud/Rue du Jura vers le carrefour Rue du Borgeaud/Chemin de la Pique, les travaux se poursuivent sur la conduite d'eau potable et ceci jusqu'à mi-novembre 2024. La circulation est maintenue en demi-chaussée.
 - Pour la zone 2 (Rue du Borgeaud est), soit du carrefour Rue du Borgeaud/Route de Luins/Chemin du Stand vers le carrefour Rue du Borgeaud/Chemin de la Pique, les travaux dans le carrefour Route du Stand/Route de Luins ont été finalisés et les interventions se poursuivent maintenant sur la Rue du Borgeaud en direction du Chemin de la Pique.
 - Pour la zone 3 (Rue du Jura), soit du carrefour Rue du Jura/Chemin de la Louve vers le carrefour Rue du Jura/Grand'Rue, les travaux sur le réseau d'eau potable ont été finalisés. Il est maintenant procédé à des travaux relatifs à l'assainissement et au chauffage à distance. Ceux-ci s'étaleront jusqu'à fin janvier 2025.

- Pour la zone 4 (Chemin de la Perroude/Rue du Molard), soit du carrefour Rue du Jura/Chemin de la Perroude vers le carrefour Chemin de la Perroude/Rue du Molard, les travaux au Chemin de la Perroude ont été finalisés avec la pose des enrobés le 25 octobre dernier. Au Chemin du Molard/Chemin de la Perroude en direction de l'extrémité nord du Chemin du Molard, vers Communet, les travaux ont débuté le 4 novembre dernier et s'étaleront jusqu'à fin janvier / début février 2025.

D'autre part, des interventions ponctuelles auront lieu à la Grand'Rue les 11, 12 et 13 novembre prochain, avec la campagne de pose des tapis définitifs sur tous les trottoirs, hormis entre la Grand'Rue 87 et la Vy-Creuse côté lac. Les interventions se feront en 3 demi-journées. Une communication web et aux riverains a été réalisée, et le transit automobile est toujours possible.

À fin novembre, à une date encore à confirmer, les équipes travaux poseront les nouveaux candélabres à la Grand'Rue. Les candélabres qui s'y trouvent actuellement sont donc provisoires car, avec l'hiver, il faut que les rues soient quand-même éclairées et les candélabres définitifs arriveront prochainement.

Nature en Ville

Une nouvelle opération « croque-bitume » a eu lieu du 14 au 18 octobre dernier. Cette dernière a permis de remplacer 82 m² de surface imperméable par un sol filtrant sur les îlots latéraux du giratoire de l'Etraz. Ces nouvelles surfaces perméables accueillent plus de 500 plantes vivaces indigènes. Cette action permet l'infiltration de l'eau pluviale en créant des zones rudérales et favorise la biodiversité en ville. Elle adresse un grand merci aux collaborateurs de la voirie et des espaces verts qui ont réalisé ces travaux.

Assainissement de l'éclairage public

Comme elle l'avait annoncé lors de la dernière séance du Conseil communal, la Ville a entamé d'importants travaux de rénovation de l'éclairage public, lesquels ont débuté le 7 octobre dernier. Ces travaux se poursuivront jusqu'à fin 2025. Conformément aux annonces, les travaux ont débuté dans le sud de la Commune, plus précisément sur la Rue des Alpes et le Chemin des Fleurs. Dès début décembre, ces rues seront équipées de nouveaux luminaires et, si les conditions météorologiques le permettent, les revêtements de surface définitive seront également posés. Les travaux se poursuivront ensuite sur le Chemin de la Falaise pendant la période hivernale.

Plaquettes informatives « eau potable » sur les fontaines

La Ville a modernisé ses plaquettes informatives « eau potable » sur ses fontaines. Ces plaquettes servent à renseigner la population que la fontaine est alimentée par de l'eau potable, mais elle est aussi munie d'un code QR avertissant les habitants de la qualité et de la provenance de l'eau. Un modèle de plaquette sera adapté au contexte du réaménagement du Vieux-Bourg dans le courant 2025.

M. Yves Froidevaux, Municipal (Bâtiments et urbanisme)

N'a pas de communication.

6. Communications des représentants des entités intercommunales et commissions municipales

- La présidente passe la parole à qui veut bien la prendre.
- M. Nicolas Pellet : déclare ce qui suit :

Conseil intercommunal de Région de Nyon du 10 octobre 2024, à 19h30, à Chavannes-des-Bois

Le quorum atteint et toutes les communes de l'Association représentées (128 voix représentées et 38 communes), la séance débute à 19h35.

Elle se poursuit avec la présentation des nouveaux horaires CFF, en vigueur dès le 15 décembre 2024. Plusieurs délégués des CFF ainsi qu'un représentant de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) du canton de Vaud présentent les principaux changements. En ce qui concerne la ville de Gland, l'offre est équivalente. Les connexions avec les lignes de bus ont été repensées et finalement l'offre en matière de transports publics se trouve améliorée au niveau de l'ensemble du district.

Après 5 nouvelles assermentations et l'approbation du procès-verbal de la dernière séance, le Bureau rappelle qu'en cas d'absence les délégués doivent de faire remplacer par leurs suppléants attitrés afin d'être en conformité avec les statuts. Le programme des prochaines séances de 2025 est annoncé et la date du 30 octobre est rappelée pour la séance extraordinaire au sujet de la société Télé-Dôle SA.

Le CoDir annonce la mise à disposition en version bêta de la nouvelle plate-forme RegiONtroc qui permet la vente, le prêt, l'échange ou la mise à disposition de matériel inutilisé entre les communes.

Plusieurs préavis sont au programme. Le préavis n° 40 concerne le fonds TP régional. Après la clôture de six préavis, un solde de CHF 98'948.47 est disponible et il est demandé de réaffecter ce solde au même fonds TP. La Commission des finances appuie le principe et note dans son rapport que les chiffres pourraient être légèrement modifiés par la suite concernant certains préavis et que les résultats définitifs seront examinés lors de la clôture des comptes 2024. Le préavis est finalement accepté par 124 voix et 38 communes.

Le préavis n° 41 traite de la vision territoriale transfrontalière 2050 du Grand-Genève et il est présenté par Mme Christine Girod, Syndique de la ville de Gland et membre du CoDir. Ce préavis ne comporte aucun montant mais fixe des règles concernant les futurs projets d'agglomération pour les prochaines décennies. Il est appuyé par un rapport favorable de la Commission ad hoc et accepté par la majorité de 121 voix pour, 4 contre, 1 abstention, et la majorité des communes représentées.

Pour terminer, le préavis n° 42 concernant un nouvel arrêt de bus à Chavannes-de-Bogis et demandant un montant de CHF 31'822.- est également accepté par 105 voix pour (31 communes), 1 voix contre (1 commune) et 5 abstentions (2 communes). Il s'agit d'un montant éligible pour le DISREN, raison pour laquelle certaines communes n'ont pas voté.

Après le renouvellement des membres de la Commission des investissements ainsi que les élections d'un deuxième vice-président et d'un scrutateur suppléant, les préavis à venir sont annoncés, dont le préavis n° 44 relatif au budget 2025, pour lequel un vote aura lieu lors de la séance de décembre.

La séance est levée à 21h00.

Conseil intercommunal de l'APEC du 24 octobre 2024, à 19h30, à Le Vaud

En attendant le délégué de la commune de Givrins, le président annonce les prochaines dates pour 2025 et le CoDir commence avec ses communications.

Le projet de la nouvelle STEP se trouve toujours dans la phase n° 33, qui consiste au processus de légalisation. Plus précisément, des aspects de la procédure concernant la Loi sur la protection des eaux sont examinés. Il reste encore quelques oppositions dont la levée est en cours de discussion avec la Direction générale de l'environnement (DGE) et les décisions devraient normalement arriver d'ici la fin de l'année, puis il y aura encore un délai de recours de 30 jours à respecter. Les aspects qui touchent le projet d'aménagements routiers doivent être débattus en décembre lors du Conseil général de la commune de Luins.

Pour ce qui est de l'avancement du projet, le CoDir mentionne aussi la pose de panneaux solaires photovoltaïques rétractables au-dessus des bassins, à l'image de ce qui se fait dans 19 autres STEP en Suisse. Ceci permettra d'améliorer encore un peu le bilan énergétique de la future installation, en plus du turbinage, de la récupération de la chaleur et des gaz qui seront produits par le traitement des eaux usées.

Le CoDir montre ensuite une animation 3D de la future STEP où l'on peut se faire une sérieuse idée des aménagements extérieurs et intérieurs prévus. Le CoDir parle de l'étude de plusieurs variantes concernant l'alimentation électrique de secours avec la SEIC. Le CoDir communique encore sur une autre démarche qu'il réalise en parallèle à propos du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) 2.0, qui consiste à récolter des données au niveau des communes, notamment en matière de cadastre. Un échantillon de 4 communes, dont Burtigny et Trélex, qui sont représentatives de l'association, participent à un projet pilote afin d'affiner le processus pour généraliser la démarche à l'ensemble des communes de l'association.

Avec l'arrivée du délégué de Givrins, 39 voix sur les 80 que comptent le Conseil intercommunal sont représentées; le quorum se situant à 30 et toutes les communes étant représentées, la séance peut commencer.

La nomination de M. Rasul Mawjee, représentant la commune de Gland, comme membre de la Commission de gestion en remplacement de M. Nicolas André, se fait par applaudissements. Le préavis n° 14 concernant le budget 2025 est accepté à l'unanimité, moins une abstention. Le préavis n° 15 concernant l'achat d'une parcelle d'environ 300 m² pour CHF 180'000.- à la société philanthropique de La Lignière pour la réalisation d'un bâtiment abritant une partie des installations de pompage, pour la majorité en sous-sol, est accepté avec 4 abstentions.

Comme plus personne ne demande la parole, la séance est levée à 20h30.

Conseil intercommunal de Région de Nyon du 30 octobre 2024, à 20h00, à St-Cergue

Le quorum atteint, seules les communes de l'association participant au DISREN sont représentées pour le vote concernant le sauvetage de la société Télé-Dôle SA (131 voix représentées et 37 communes), la séance débute à 20h00.

Après quelques assermentations, le CoDir annonce la tenue de la cérémonie de remise du Prix artistique 2024 le 19 novembre prochain à l'Usine à gaz à Nyon et le Bureau lit un courrier de Pro-Natura concernant l'avenir du site de la Dôle en fonction des nouveaux développements attendus pour une transition vers un modèle « quatre saisons ». Le courrier rappelle que certaines réalisations demandées lors de l'acceptation du précédent PPA, notamment en matière de protection de la faune et de la flore, n'ont pas été exécutées à ce jour et la révision de ce PPA semble évidente en cas d'acceptation du préavis n° 43.

Le préavis n° 43, intitulé « Demande de crédit pour la finalisation du bâtiment d'accueil et permettre la restructuration quatre saisons de Télé-Dôle SA » est la raison de la tenue de cette séance extraordinaire. La Commission ad hoc par son rapporteur M. Michel Girardet, délégué pour la commune de Gland, recommande à l'unanimité de ses membres de soutenir ce préavis qui demande un crédit de CHF 2'624'030.- à l'association, via le dispositif DISREN. La Commission des investissements, après quelques réserves, recommande également de soutenir le préavis. La Commission des finances, par son rapporteur M. Vincent Moret, de la commune de Coppet, a rédigé un rapport très complet et, avec quelques réserves concernant la rentabilité à moyen terme du modèle proposé, recommande à l'unanimité de ses membres de le soutenir. Le rapporteur de la COFIN a d'ailleurs déposé un postulat dans ce sens, lequel a été porté à l'ordre du jour. Le CoDir a de son côté déposé un amendement pour ce préavis, qui consiste à conditionner la mise en œuvre du projet concernant la société Télé-Dôle SA aux décisions du Conseil d'État par rapport à l'abandon d'un prêt d'environ CHF 1'999'000.- et l'octroi d'une aide au financement de CHF 550'000.-. L'amendement est accepté par 92 voix et 30 communes. Quant au préavis, il est accepté par 115 voix et 32 communes, 1 commune l'ayant refusé et 2 autres s'étant abstenues.

Le postulat de M. Vincent Moret et consorts est finalement débattu. Celui-ci concerne toujours le site de la Dôle et demande de suivre un masterplan avec tous les acteurs concernés afin de penser l'avenir du site de manière responsable, sans mettre de côté sa rentabilité, garante de sa survie sur le long-terme. Les questions soulevées par ce postulat sont renvoyées au CoDir selon le souhait de l'assemblée, par 113 voix et 32 communes. La séance est levée à 21h15.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

PRÉAVIS AVEC DÉCISION

7. Préavis municipal n° 67 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour l'intégration d'aménagements en faveur de la nature dans le secteur du Vieux-Bourg, du réaménagement des parcelles du Temple et du bâtiment administratif

- Mme Stéphanie Larrivé, premier membre et rapporteur de la Commission technique, lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.
- M. Rasul Mawjee, rapporteur de la Commission des finances (ci-après : COFIN), lit les conclusions recommandant, à la majorité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- M. Pierre-Alain Bringolf : revient rapidement sur le rapport de la Commission technique. En page n° 3, au dernier point des questions de dite Commission concernant la perméabilité, la réponse qui a été donnée à cette dernière est que « *Le matériau utilisé sera de la pierre naturelle de Saint-Quentin avec des joints qui, sablés, permettront de perméabiliser beaucoup plus tout en offrant un côté esthétique. Les matérialités proposées dans ce préavis ont été aussi discutées avec le Canton. Il était important de trouver un équilibre entre le maintien d'une route carrossable et l'esthétisme pour mettre un bâtiment classé en valeur tout en permettant une meilleure infiltration de l'eau par rapport à la situation actuelle* ». Or bien que cette réponse soit forte intéressante, il remarque qu'elle ne répond pas du tout à la question qui était posée, puisque la Commission technique demandait « *Concernant le revêtement devant la commune à quel point diminue-t-on la chaleur avec ces pierres ?* ». Il lui intéresserait donc d'avoir une réponse à cette question.
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : répond qu'il est vraiment difficile à dire si cela va baisser la température de 1, 2 ou 3 degrés. Ce que l'on sait, c'est que ce matériau est durable, naturel, et que contrairement à d'autres revêtements, c'est un matériau qui reflète moins la chaleur, notamment en jouant avec les joints qui vont pouvoir être sablés, qui vont permettre également l'infiltration de l'eau et éviter les ruissellements. Le Service technique ne pourra pas donner de température spécifique avec cette pierre, mais il s'agit vraiment de pierre naturelle qui permet de ressentir beaucoup moins la chaleur. D'ailleurs, même si ce n'est pas de la pierre de Saint-Quentin, on peut clairement voir la différence typiquement sur la Rue de la Gare et sur les trottoirs, où il y a des revêtements clairs, ce qui sera le cas de la pierre de Saint-Quentin, et elle invite les Conseillers, en cas de forte chaleur, à poser leurs mains sur le revêtement de la route ou le revêtement du trottoir, et ils verront déjà la différence rien qu'avec le jeu des couleurs. Elle est désolée de ne pas pouvoir être plus précise et espère avoir convaincu les Conseillers.
- Mme Angelita Galvez : relève que dans l'annexe n° 5 du préavis, il est mentionné que la palette végétale a été choisie en prenant en compte la capacité des plantes à s'adapter au changement climatique, ainsi que la rusticité et la facilité d'entretien. Les allergies ont-elles aussi été prises en considération dans le choix de la palette végétale ? Le réaménagement des parcelles permettra-t-il l'accès aux personnes à mobilité réduite ?
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : répond qu'en effet les questions des allergies sont des questions très actuelles, et ce sont donc des éléments qui sont pris en considération. Il aurait été intéressant de poser la question sur les essences à la Commission technique, mais elle peut volontiers revenir ultérieurement concernant celles-ci et la question des allergies.

Mais c'est un élément dont la Municipalité a pris conscience et qu'elle traite dans le choix des arbres et de l'arborisation de manière générale.

Concernant les personnes à mobilité réduite, l'accessibilité est également prise en considération puisque qu'une politique de mobilité active est en place à Gland. Et évidemment que la mobilité piétonne ou la mobilité pour les personnes à mobilité réduite sont des éléments qui seront pris en compte au niveau des plan d'exécution pour l'accessibilité aux bâtiments et aux différentes places.

- M. Jean-Philippe Genoud : avait envoyé une liste de questions à la Commission technique, mais malheureusement il n'y a quasiment aucune réponse à celles-ci dans le rapport. Il souhaite dès lors les poser ce soir.

Sa première question est la suivante : comment cela se fait-il qu'il soit installé autant d'aménagements à la Rue du Nord et au Chemin de la Pique alors que ces rues ne sont que rarement fréquentées et pas du tout commerçantes ?

Et voilà sa deuxième question : tous ces aménagement de biodiversité, de fleurs, etc., seront-ils entretenus de la même manière que la malheureuse platebande qui se trouve à la Rue de la Gare et qui a été légèrement coupée à 2 reprises en une année ?

- Mme Christelle Girod-Nydegger : répond que la Rue du Nord sera une zone à 20 km/h, soit une zone piétonne, que la Municipalité souhaite agréable pour les piétons et les habitants qui pourront y marcher et qui auront la priorité. C'est donc une rue assez stratégique pour relier différents quartiers et que la Municipalité souhaite soigner.

Concernant la Rue de la Pique, des bandes végétalisées se trouvent actuellement sur le côté, le long des haies des villas, lesquelles sont sur le domaine public et ne sont aujourd'hui pas mises à profit de la population et des piétons. La Municipalité souhaite donc les aménager. Elle rappelle qu'il existe une politique publique de mobilité piétonne et l'idée est donc vraiment de permettre et de réaliser de nouveaux cheminements piétons en ville. Cela signifie également d'élargir les trottoirs et de redonner de la place aux usagers, et la Rue de la Pique est un endroit qui peut paraître un peu en dehors de la zone bâtie, mais c'est une rue qui est souvent également utilisée par les piétons. Et aujourd'hui il n'y a absolument aucune sécurité pour eux sur cette rue, et la Municipalité souhaite donc également l'aménager.

S'agissant des aménagements paysagers et la végétalisation « Nature en Ville », elle rejoint M. Jean-Philippe Genoud à ce sujet, et c'est toute la question de l'application du Plan de gestion différencié des espaces-verts qui a été mis en place et qui est opéré par les équipes des espaces-verts. Maintenant il est clair que ce sont des espaces qui sont souhaités assez vierges, permettant à la biodiversité de se construire et de trouver des endroits. La Municipalité a bien conscience de la sensibilité des habitants et est en train de retravailler toute la Rue de la Gare, et notamment le bas de celle-ci. De nouvelles plantations vont d'ailleurs être réalisées dans le courant du mois de novembre, parce qu'en effet l'espace n'était pas travaillé plus que cela. Il est également travaillé avec l'équipe des espaces-verts sur tout ce qui est îlot de verdure au sud de la Ville, dans le quartier de Mauverney.

- Mme Léonie Wahlen : souhaite juste attirer l'attention des Conseillers sur un petit détail. Au niveau des essences choisies, il y en a une pour le chêne chevelu. C'est un arbre qui monte à plus de 40 mètres de hauteur, et il faudrait peut-être faire attention à cela avant de le planter, parce que l'on a tendance à oublier que la hauteur des arbres comporte aussi un énorme diamètre en-dessous pour les racines, on dit que normalement c'est 3 fois la hauteur de l'arbre, et elle pense que suivant où cet arbre est placé, cela peut vite être compliqué.

En outre, concernant le Chemin de la Pique, elle rejoint ce qui a été dit précédemment. Elle ne voit pas trop l'utilité d'en faire autant pour une rue qui n'a pas autant de passage que ce qui est dit. Elle est surtout septique concernant les toiles qui sont censées rappeler les vignes et qui ne vieillissent pas bien du tout, contrairement à ce qui est dit dans le projet. Ce sont des détails mais elle aimerait que cela soit étudié un peu mieux dans le projet.

- M. Samuel Freuler : encourage les Conseillers à soutenir ce préavis, même s'il est cher. Il a juste 2 commentaires à apporter. À la Grand'Rue 64, avant les travaux, il y avait une bande herbeuse devant la maison. Aujourd'hui ce n'est plus que du bitume et il aimerait savoir pourquoi il a été renoncé à cet endroit qui était déjà naturel pour le recouvrir de bitume.

Ensuite, il salue le fait que la Municipalité veuille encourager la mobilité piétonne et il aimerait, comme déjà plus d'une fois, attirer l'attention de la Municipalité sur les haies privées qui dépassent sur le domaine public. Les piétons doivent souvent mettre un pied sur la route parce que le trottoir est envahi par ces végétaux, et il trouve qu'il serait important, dans le cadre d'une aussi grande dépense pour la Ville, de faire attention à ce genre de détail.

- Mme Christelle Giraud-Nydegger : déclare que s'agissant de la Grand'Rue 64, elle n'a pas la réponse et va se renseigner. Concernant les haies, une collaboration étroite se fait entre les assistants de sécurité publique (ASP) et les groupe de la voirie et des espaces-verts notamment. Différents flyers sont également déposés dans les boîtes aux lettres des personnes concernées, c'est donc quelque chose qui est pris en considération. C'est en cours, c'est régulier, la Municipalité a réussi à renforcer cette collaboration depuis plus d'une année. Bien entendu que l'on peut toujours mieux faire, et la Municipalité travaille là-dessus.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

À une large majorité, 2 avis contraires, 1 abstention signifiée, le Conseil communal décide :

- I. d'accepter le préavis municipal n° 67 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour l'intégration d'aménagements en faveur de la nature dans le secteur du Vieux-Bourg, du réaménagement des parcelles du Temple et du bâtiment administratif;*
- II. d'accorder le crédit de CHF 4'003'400.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;*
- III. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 4'003'400.-;*
- IV. d'autoriser que les charges de fonctionnement de CHF 39'000.- qui en découlent soient mises au budget de fonctionnement dès le 1^{er} janvier 2026;*
- V. d'autoriser la Municipalité à amortir les coûts de l'arborisation et de la végétalisation par le prélèvement du montant correspondant au coût effectif desdits éléments jusqu'à concurrence de CHF 180'400.- dans le fonds de réserve « Développement durable » (compte 2900.07), via le compte 76102.3300.00 « Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA » de la section 76102 « Protection de l'air et du climat – Développement durable »;*

et prend acte :

- I. du fait que les montants investis dans les travaux de génie civil ainsi que les honoraires et direction des travaux seront amortis linéairement sur une durée de 40 ans, tandis que les autres postes de dépenses seront amortis sur une durée de 10 ans, pour un montant annuel total de CHF 176'450.-.*

8. Préavis municipal n° 68 relatif à une demande de crédit d'investissement pour le dispositif pilote d'un Revenu de Transition Écologique (RTE) pour le renforcement de l'économie locale

- Mme Rupert Schildböck, premier membre et rapporteur de la Commission technique, lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.

- M. José Caiano : tient juste à attirer positivement l'attention des Conseillers sur ce préavis. Il serait bien que, une fois toutes les démarches effectuées, ce préavis puisse suivre son chemin et il espère que cela deviendra régional et non pas uniquement interne à Gland. Il trouve juste dommage qu'il n'y ait pas un rapport permettant de voir beaucoup plus loin et un rapport de la COFIN qui puisse venir compléter ce préavis. C'est vrai qu'il reste un peu sur sa faim, mais il pense réellement qu'il y a des possibilités et encourage les Conseillers à accepter ce préavis, tout en gardant en tête la perspective d'aller plus loin.
- Mme Anik Freuler : avait aussi posé des questions à la Commission technique, pour lesquelles sauf erreur elle n'a pas trouvé de réponse dans le rapport. Elle voulait savoir quel était l'impact ou la charge de travail pour l'Administration avant la mise en place et la réalisation de ce projet ainsi que le suivi des candidats. Elle souhaitait aussi savoir si ces derniers devront être domiciliés en Suisse ou non.
- M. Gilles Davoine : déclare qu'il navré que les questions de Mme Anik Freuler ne figurent pas dans le rapport de la Commission technique. La charge de travail est assumée et assumable par le Service de l'économie, soit par Mmes Joanna Baird et Sandrine Goettmann. Le Forum Nouvelle Économie, qui demande un gros travail, vient d'avoir lieu, et il y a heureusement des périodes un peu plus creuses que celles plus intenses, par exemple pour ce Forum, et c'est vraiment une charge de travail qui est assumable par le Service de l'économie. Il ne peut pas dire exactement quelle charge de travail cela représentera. Comme mentionné, il s'agit d'un projet pilote et il est espéré avoir 3 beaux projets, lesquels demanderont du temps. Mais il est vrai que pour l'instant c'est encore un peu l'inconnu, d'où l'idée du projet pilote. En tous les cas, la Municipalité ne va pas demander des ressources supplémentaires au niveau du Service de l'économie par rapport à ce projet, que les Conseillers soient rassurés par rapport à cela. Dans le budget qu'ils ont d'ailleurs reçu, il n'y a pas d'EPT à cet égard.

Concernant les candidats, ils seront normalement domiciliés à Gland sauf si l'un des projets serait d'implanter une entreprise à Gland. Rien n'est mentionné à ce sujet, la question est donc judicieuse, mais la Municipalité verrait mal quelqu'un qui serait domicilié à l'étranger gérer ce projet-là, même s'il a pour intention d'avoir une entreprise dont le siège serait à Gland, et être éligible pour gérer un tel projet avec la problématique de la distance. Comme rien n'est formellement écrit à ce sujet, la Municipalité ne pourrait pas refuser un tel candidat, parce qu'il peut s'agir de quelqu'un qui est peut-être en train de déménager et qui va monter son entreprise à Gland et dont le projet est très intéressant. Il ne peut donc pas dire non, mais vraisemblablement pas.

- Mme Angelita Galvez : a juste une petite remarque. Les conclusions du rapport de la Commission technique ne sont pas complètes, il manque en effet le point IV. et elle se demande si le fait que ce quatrième point n'apparaisse pas dans le rapport a une conséquence quant à l'acceptation ou non de ce préavis.
- La présidente répond que cela n'est pas préjudiciable dans la mesure où le vote concerne l'acceptation ou non du préavis et non pas les conclusions figurant dans rapport de la Commission technique.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

À une large majorité, 6 avis contraires, 2 abstentions signifiées, le Conseil communal décide :

- I. d'accepter le préavis municipal n° 68 relatif à une demande de crédit d'investissement pour le dispositif pilote d'un Revenu de Transition Écologique (RTE) pour le renforcement de l'économie locale;*
- II. d'accorder le crédit de CHF 240'000.- et d'autoriser la Municipalité à lancer le dispositif pilote d'un Revenu de Transition Écologique (RTE) visant le renforcement de l'économie locale;*

- III. *d'octroyer à la Municipalité la compétence de rédiger une directive municipale qui définisse les modalités relatives à l'attribution et au fonctionnement d'un RTE à Gland;*
- IV. *d'autoriser la Municipalité à amortir le montant investi par le prélèvement du montant correspondant au coût effectif dans le fonds de réserve « Développement durable » (compte 2900.07) via le compte 76102.3300.00 « Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA » de la section 76102 « Protection de l'air et du climat – Développement durable »;*

et prend acte :

- I. *de l'amortissement du montant net de CHF 240'000.- sur une période de 10 ans, dès le 1^{er} janvier de l'année suivant la fin du dispositif RTE.*

9. Préavis municipal n° 69 relatif à une demande de crédit d'investissement pour la réalisation d'une campagne de communication image

- La présidente déclare que ce préavis a fait couler beaucoup d'encre, que ce soit à Gland ou ailleurs.
- M. Dimitri Grandjean, rapporteur de la Commission technique, souhaite lire en détail le rapport dans la mesure où cette Commission a émis un avis défavorable, et il pense qu'il est important d'en exprimer les motivations.

Tout d'abord, la Commission technique a constaté que la Municipalité partait de l'idée que la ville de Gland avait un déficit de réputation. Or, en réalité, il n'y a pas de fondement scientifique à cette sensation. En effet, une étude avait été menée auprès de la population glandoise, qui était en réalité plutôt positive, mais il n'y avait pas eu d'étude qui avait été faite sur la population générale, au-delà des limites de la Ville. Il n'y avait donc pas de chiffre et donc pas de réalité tangible sur ce déficit, et finalement la Commission technique et la Municipalité ont exposé chacune leurs avis et n'ont pas réussi à émettre un avis qui soit tranché. Il faut donc partir du principe que cette question n'est pas résolue.

Deuxièmement, il y a la question du public à qui cette campagne de communication s'adresse. La Municipalité a expliqué qu'il y avait 2 types de public, tout d'abord les professionnels spécialisés qu'elle cherchait à recruter et les entreprises qu'elle cherchait à attirer dans la Commune afin de remplir des espaces qui ne sont pas loués. Là encore, la Municipalité a bien expliqué aux membres de la Commission technique que ce n'était pas un projet qui allait résoudre ces 2 problèmes, mais cela allait aider à les résoudre en parallèle à d'autres projets mis en œuvre. Là encore, la Commission technique n'était pas vraiment convaincue que ce soit le bon outil, surtout en raison du coût global du projet, et donc les ressources étaient peut-être mal réparties.

Finalement, il y avait aussi un problème sur la liste rétrospective. Vu le montant engagé, la Commission technique aurait bien voulu que cette campagne de communication soit évaluée sur son effet postérieur. Et même si une étude est effectivement envisagée, il n'y a pas d'agenda vu que le projet se terminerait après la législature actuelle et un agenda n'était donc pas possible.

Il aimerait ajouter une note personnelle. Sur ces projets de communication, on est beaucoup dans une question de rationalité économique. Les membres de la Commission technique ont fait une évaluation du coût-bénéfice, se sont dit que c'est très cher et ne sont pas sûrs des effets. Mais peut-être que la communication est plus que cela, et peut-être que le Conseil communal va prendre un risque ce soir et accepter ce préavis, c'est toujours possible. En tout cas, il expose ici les avis rationnels.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, de refuser le préavis tel que présenté.

- M. Samuel Freuler, rapporteur de la COFIN, lit les conclusions recommandant, à la majorité de ses membres, de refuser le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- Mme Christine Girod : voit que M. Dimitri Grandjean a fait peur à tous les Conseillers en disant qu'ils allaient prendre un risque en décidant d'accepter ce préavis, il n'y a donc personne qui parle. Cela tombe bien, elle va occuper un petit moment le micro si les Conseillers le lui permettent.

Elle va revenir un peu sur les points fondamentaux que la Municipalité aimerait faire ressortir par rapport à ce préavis qui a, comme l'a dit la présidente, fait couler un peu d'encre. Il faut quand-même dire que la communication et l'identité touchent l'émotionnel, touchent quelque chose que l'on peut difficilement expliquer, elle est d'accord avec cela. Il n'est pas évident de placer des mots rationnels sur ce qu'est la communication, en particulier la communication image, mais elle va quand-même essayer d'expliquer aux Conseillers ce qui a motivé la Municipalité à présenter ce préavis ce soir.

C'est effectivement une volonté de la Municipalité – et cela ne sort pas d'un chapeau – de se questionner par rapport à son image. Cela fait d'ailleurs partie intégrante du programme de législature ainsi que du bilan de mi-législature que la Municipalité a présenté pour la législature 2021-2026. Cela apparaît aussi dans le Plan des investissements, peut-être que les Conseillers l'ont vu passer. En fait cette campagne se veut comme un outil stratégique pour la Municipalité. Il a été parlé d'une étude à l'interne qui a été faite auprès des habitants de la ville de Gland, maintenant c'est une campagne qui s'adresse à l'externe, plus loin dans la Romandie, au-delà du district en tous les cas. Elle est désolée, elle croit qu'elle va être un peu technique, même si les Conseillers ne veulent pas écouter, mais le but de cette campagne est de travailler l'image d'une manière positive et favorable, de mettre en avant les réalisations des habitants, des jeunes glandois et aussi des moins jeunes, mais il faut penser à la génération montante, et à mettre en avant les atouts de la Commune et de ses entreprises. Il s'agit d'affirmer une identité, de trouver l'identité de la Ville, de la montrer et de la faire connaître. Et il y a surtout une chose à comprendre, c'est que la Municipalité souhaite, au travers de cette campagne, donner une image actuelle, quelque chose qui colle à la réalité aujourd'hui en 2024.

Il est vrai que la Municipalité a un peu gardé le secret par rapport au fonds de cette campagne, parce que si elle dévoile le concept, cela risque de tomber à plat. Mais il faut savoir que cette campagne se veut originale, avec des angles un peu inattendus, ce ne sera pas une campagne institutionnelle, il n'y a pas de « *cocorico nous sommes les meilleurs* », ce n'est pas du tout cela. C'est simplement mettre en valeur des moments de la vie de tous les jours dans la commune de Gland.

Comme déjà dit, une campagne image est l'occasion de souligner et de mettre en valeur l'engagement citoyen, les actions précieuses que font les citoyens pour la Commune. C'est aussi montrer les activités et la richesse des tissus associatif et économique, les gens qui font la vie de tous les jours à Gland, le travail qui est fait par les bénévoles qui sont hyper nombreux dans la Commune, dont il faut en être fier, et les sociétés locales par exemple. Même si elle coûte quelque chose, une campagne de communication n'est en aucun cas en opposition à d'autres thématiques publiques, à d'autres thématiques qui sont celles qui occupent le Conseil communal 8 jeudis soirs par année, mais elle se veut complémentaire. Une campagne doit souligner ce qui est fait. Et la communication et l'information sont aussi des tâches publiques. Il y a une Loi sur l'information, et de là découle une communication plus active. La communication, quand elle est faite d'une manière professionnelle, est là pour valoriser les gens, pour valoriser les actions, pour expliquer ce qui est fait, et au niveau politique il est très important de pouvoir faire passer des messages. Ce n'est pas de la publicité, ce sont vraiment des explications, et il faut vraiment comprendre cette nuance-là.

Elle aimerait aussi souligner que, contrairement à ce que l'on a pu lire dans certains réseaux sociaux et malheureusement partagé gratuitement, la Municipalité fait beaucoup de travail depuis de nombreuses années :

- pour la mobilité, il vient d'être parlé de la navette CRISTAL, qui a quand-même un projet très important;
- pour la sécurité, en répondant à des postulats qui sont en cours;
- pour la promotion économique, il a été fait allusion au Forum Nouvelle Économie qui s'est tenu hier après-midi à Grand-Champ;
- pour la promotion du Plan climat;
- pour la révision du Règlement du personnel;
- pour la culture;
- pour le sport;
- pour les activités qui rassemblent la population.

On ne peut donc pas faire le reproche à la Municipalité de ne s'occuper que de projets particuliers. Elle croit que la Municipalité est vraiment là pour traiter de tous les sujets, et la communication est un plus, mais ce n'est en tout cas pas en opposition avec les autres thématiques.

Ce que demande aujourd'hui la Municipalité est une action ponctuelle. Les Conseillers ont pu voir que, contrairement à ce qui a été dit, il y a quand-même un semblant d'agenda qui est prévu. Ce qui est vrai, c'est que si le concept commence l'année prochaine et est mis en route, il ne va pas avoir des effets tout de suite. La communication n'est pas quelque chose où l'on a un rendu direct, c'est quelque chose de beaucoup plus subtile, mais c'est aussi quelque chose qui est un investissement sur le long terme, pour les générations montantes, et c'est quelque chose qui va être suivi ces prochaines années avec des résultats que l'on va pouvoir mesurer, que l'on va pouvoir voir, mais ce n'est pas quelque chose qui va arriver demain.

La Municipalité a bien conscience que ce sujet est peut-être abstrait, voire technique, un peu trop technique. D'ailleurs, elle croit que la Commission technique en a eu un peu trop lors de la première séance, du coup elle refusé de revoir la Municipalité alors qu'elle avait des compléments d'information à donner à ses membres. C'est un peu dommage et ce n'est pas très fair-play.

La Municipalité et elle-même sont vraiment convaincues que c'est une action de valorisation. Cela permettra encore une fois de réhabiliter une image dont elle ne dit pas qu'elle n'est pas bonne, mais une image réelle, une image d'aujourd'hui, et c'est cela que la Municipalité aimerait faire passer comme message, quelque chose qui colle à la réalité.

Elle sait bien que les avis des Conseillers sont mitigés ce soir. C'est un peu bizarre parce que finalement ce n'est pas la première fois qu'il est parlé de technique dans les préavis. Pour d'autres choses, cela a l'air de mieux passer. Elle encourage quand-même les Conseillers à s'ouvrir un peu par rapport à ce que cela peut amener dans la vie de la Commune. Elle répète encore que ce préavis est là pour valoriser les habitants, et elle est quand-même surprise qu'un conseil communal ne puisse pas se dire que cela peut être intéressant pour la population. Alors oui, bien sûr, ce n'est pas un immeuble, ce n'est pas une route, ce n'est pas une fontaine, mais la communication est vraiment un investissement sur le long terme, et elle croit qu'en travaillant sur l'identité, en démontrant l'implication des jeunes glandois, l'implication de la population glandoise, et bien on va réussir à donner une image qui est actuelle et qui est celle que méritent les habitants de la ville de Gland.

Elle a entendu aussi bien sûr l'inquiétude qui est qu'en faisant de la promotion et de la publicité pour Gland, cela va attirer des nouvelles entreprises et des nouvelles personnes, cela va faire de la circulation en plus, des habitants en plus. Elle est désolée, elle va être obligée de le redire encore une fois : la campagne image ne va pas changer le quotidien des Conseillers demain, ni après-demain. Ce n'est pas cela qui va faire qu'il va y avoir des immeubles en plus. Ce n'est pas cela qui va faire qu'il va peut-être avoir du trafic en plus. C'est autre chose. D'ailleurs ce n'est pas une campagne publicitaire, c'est bien une campagne image. Et tous ces phénomènes

d'augmentation de la population, de trafic et de petits problèmes rencontrés au quotidien, sont un autre phénomène qui touche toutes les communes de l'Arc lémanique et non pas que Gland. Et cela s'appelle comment ? Il y a un code spécial, c'est la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT), qui n'a strictement rien à voir avec la communication dont il est question ce soir.

Comme les Conseillers le savent, la mue de Gland se fait depuis bien des années, comme souvent répété. Dans les années 1970, il y avait 3'000 habitants à Gland. Aujourd'hui il y en a plus de 14'000 et cela n'a strictement rien à voir avec une campagne image ou même l'identité. C'est la population qui augmente dans la région, c'est l'attractivité aussi de l'Arc lémanique, et la ville de Gland en a vraiment profité. On est très heureux d'avoir plus de 14'000 habitants à Gland, et elle est quand-même d'avis qu'il se doit aussi de penser un peu au futur, d'avoir la capacité et peut-être de devoir prendre le risque d'avoir un peu d'ouverture d'esprit, d'être ouvert aux autres et d'oser aussi affirmer son identité.

Elle ne va pas faire une théorie encore plus longtemps, mais elle tient quand-même à aller jusqu'au bout de la démarche. La Municipalité est quand-même décidée à faire tout son possible pour faire prendre conscience aux Conseillers de l'importance de ce préavis. La Municipalité a bien pris connaissance des conclusions négatives des rapports. C'est la vie, c'est comme cela, mais la Municipalité propose malgré tout une petite révision de ce projet.

Aussi, par cette déclaration, la Municipalité souhaite amender les conclusions du préavis municipal n° 69 comme suit :

- I. Prendre en considération l'amendement du préavis municipal n° 69 relatif à une demande de crédit d'investissement pour la réalisation d'une campagne de communication image tel que proposé par la Municipalité et représentant une diminution de CHF 145'000.-;
- II. d'accorder à la Municipalité le crédit d'investissement de CHF 250'000.-;
- III. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 250'000.-;

et de prendre acte :

- VI. de l'amortissement du montant net de CHF 250'000.- sur une période de 10 ans, dès le 1^{er} janvier de l'année suivant la fin de la campagne image.

Cette réévaluation financière impliquera *de facto* une réduction du périmètre et du champ d'action de diffusion médiatique, un choix minutieux de la presse spécialisée, il n'y en aurait peut-être même plus, et une réduction de la durée de la campagne car forcément que la Municipalité ne va pas pouvoir faire tout ce qu'elle avait prévu avec ce montant. Mais néanmoins cela n'aura pas d'impact sur le concept, il n'y aura pas d'altération du concept de base, auquel la Municipalité tient parce qu'elle pense que c'est original, innovant, et que cela donne des atouts et l'assurance de pouvoir faire une bonne campagne. Il n'y a donc pas de diminution de budget sur le concept, mais parallèlement c'est l'Office de la communication qui va internaliser une partie importante de la campagne, de sa mise en œuvre, de manière à diminuer les coûts du préavis comme il avait été présenté.

Voilà, elle croit qu'elle n'a pas besoin d'expliquer aux Conseillers que c'est un projet qui tient à cœur à la Municipalité, cela ne tombe pas du ciel, la communication est un métier et la Municipalité fait aussi confiance à l'Office de la communication avec les propositions qui sont faites.

Elle remercie les Conseillers de l'avoir écoutée.

Avec le départ de M. Adrien Frantz, le nombre de Conseillers présents passe à 66.

- La discussion est ouverte sur l'amendement proposé par la Municipalité, à savoir de diminuer le montant du crédit d'investissement de CHF 145'000.-, le faisant ainsi passer à CHF 250'000.- au lieu de CHF 395'000.-.

- M. Martin Ahlström : déclare que, pour sa part, ce programme image / communication lui paraît essentiel pour une commune de la taille de Gland, surtout vu l'évolution, comme rappelé, dans les années 1970. Au vu de l'évolution dans laquelle se trouve Gland aujourd'hui, il pense que c'est extrêmement pertinent de lancer cette campagne image et il salue cette tactique. On peut évidemment se poser la question s'il aurait fallu faire ou procéder, comme l'a dit la Commission technique, à quelques enquêtes, à quelques recherches statistiques sur ce que pensent évidemment les communes environnantes ou les personnes dans les cantons limitrophes. La Municipalité a présenté un amendement pour réduire un peu la dépense, et il pense que c'est bien. Mais au-delà de tout cela, il croit que c'est un investissement, comme Mme la Syndique Christine Girod l'a dit, parce que l'on se projette dans l'avenir. C'est une graine qui est plantée aujourd'hui, qui est appelée à évoluer et qui portera ses fruits dans les années à venir, dans 5 ou 10 ans. Gland construit son avenir. Ce n'est pas une dépense dans le vide, ce n'est pas une dépense ponctuelle, c'est une dépense qui s'inscrit dans l'évolution. Pour ces motifs-là, il faut penser à l'effet boule de neige et à ce que cela va ramener, à savoir peut-être l'implantation d'entreprises, la création d'emplois, l'amélioration de l'image dans la globalité, et il pense que Gland en a besoin, c'est le bon moment. Pour sa part, il soutiendra le préavis tel qu'amendé.
- Mme Léonie Wahlen : souhaite compléter la prise de parole de M. Martin Ahlström. Elle va également soutenir ce projet pour la simple et bonne raison qu'elle pense qu'il est aussi important d'améliorer l'image pour les habitants de Gland. Elle a toujours vécu à Gland, ses parents y vivent aussi depuis de nombreuses années, et pourtant il y a plein de choses qui se passent dans la Ville dont elle loupe les informations, dont elle n'est pas au courant. Il y a des nouvelles choses qui se créent et elle ne les voit pas passer, et elle pense qu'il est aussi important d'améliorer l'image de Gland pour les habitants eux-mêmes. Elle a des amis qui habitent ici, qui s'y sentent bien, mais pour autant ils n'ont pas une belle image de la Ville. Et rien que pour cela elle pense qu'il est important de faire confiance à la Municipalité et de lancer cette campagne de communication, surtout qu'elle apprécie que la Municipalité ait fait un pas envers les Conseillers en proposant un amendement et de faire un compromis. Elle pense aussi que les Conseillers se plaignent souvent que la Municipalité ne communique pas assez, ils sont revenus plusieurs fois vers elle pour qu'elle améliore ses communications. Et là la Municipalité propose cette campagne, certes sur un territoire plus grand et sur un projet plus grand, mais elle pense que la communication est importante, c'est un peu le nerf de la guerre aujourd'hui, et ce serait un peu lui couper l'élan de vouloir refuser ce préavis. Elle pense aussi que le Conseil communal a validé des budgets beaucoup plus importants sur bien moins d'informations.
- Mme Albulenë Ukshini Sefa : déclare que la plateforme PS-les Vert-e-s demande une interruption de séance pour pouvoir discuter en groupe de l'amendement proposé par la Municipalité.
- Mme Anik Freuler : relève que la Municipalité a proposé de baisser le montant de CHF 395'000.- à CHF 250'000.- et de réduire le périmètre. Elle aimerait connaître le nouveau périmètre.
- Mme Christine Girod : répond que cela va demander une réévaluation et la Municipalité verra ce qu'elle peut faire avec les CHF 250'000.-. Ce que cette dernière a compris dans tous les cas dans les discussions qu'il y a eues, c'est que l'idée d'aller en France voisine n'a pas convaincu, donc cela ne sera en tous les cas plus d'actualité. Et ensuite il y aura quelques lieux qui seront enlevés ou alors il y aura moins de diffusion. Mais il est vrai que la Municipalité est obligée de travailler sur le périmètre et sur le nombre d'emplacements, et c'est un travail qui doit être fait.

* * * * *

La demande de suspension de séance étant soutenue par plus de 5 Conseillers présents, celle-ci est suspendue durant 10 minutes. Les débats reprennent à 21h30.

* * * * *

- La discussion est à nouveau ouverte sur l'amendement présenté par la Municipalité.

- M. Samuel Freuler : déclare que la majorité de la COFIN ne change pas d'avis. Les conclusions du rapport n'étant pas du tout axées sur le montant mais plutôt sur le contenu et l'objectif poursuivi par ce préavis, la majorité de la COFIN reste sur son préavis négatif.

À titre personnel, il a été un peu surpris de l'argumentaire de Mme la Syndique Christine Girod qui dit que c'est pour la population glandoise, alors que les différents échanges qu'il a pu avoir avec la population glandoise l'ont été avec des gens qui étaient complètement abasourdis par ce projet et qui ne le comprenaient pas du tout.

- M. Dimitri Grandjean : s'exprime au nom de la Commission technique, qui n'a également pas changé d'avis à l'unanimité de ses membres. Il est beaucoup parlé de la population glandoise. Or le préavis parle bien d'une communication à l'extérieur de la Ville, donc en fait on ne va pas parler à la population glandoise, et c'est d'ailleurs l'un des points compliqué, s'il peut se permettre.

- M. Jérôme Frachebourg : adhère totalement à ce qui a été dit par M. Samuel Freuler et a quelques remarques personnelles à formuler. Certaines choses qu'il a entendues le gênent quand-même.

- « Réhabiliter l'image de Gland » : alors il ne se balade pas autant que la Municipalité qui tourne beaucoup, mais il va quand-même des fois hors de la Commune et il n'a pas l'impression d'être face à une image de commune sinistrée dont il faudrait réhabiliter l'image.
- « Ouverture d'esprit » : bien sûr que si les Conseillers votent contre ce préavis, ils ne font pas preuve d'ouverture d'esprit. Il pense que les membres de la Commission technique et de la COFIN ont quand-même l'esprit relativement ouvert et ce n'est pas parce que certains Conseillers ne perçoivent pas bien le but de cette campagne qu'ils ne sont pas ouverts d'esprit.
- « Très émotionnel » : alors c'est sûr que ça l'est.
- « Valoriser les habitants » : alors les Conseillers vont voter ce préavis pour valoriser les glandoises et les glandois. Tout comme M. Samuel Freuler, il n'a pas l'impression que les gens à qui il a parlé avaient un besoin énorme d'être valorisés par le biais d'une campagne à CHF 400'000.-. Et qui est meilleur représentant de la population glandoise que le Conseil communal ? En tout cas au niveau des commissions, ce besoin de valorisation n'est pas fortement ressenti. Il a un peu l'impression que l'on veut faire le bonheur des glandois contre leur gré, dans le sens où ceux-ci ne demandent pas spécialement cette campagne – en tout cas des contacts qu'il a dans la population – mais qu'il faut la faire. Il n'a rien contre l'image de Gland, il était au Forum Nouvelle Économie hier, et c'était remarquable. Il pense qu'il en est fait plus pour l'image de Gland lors d'un événement comme cela que sur 3 ans de communication.

C'est une bonne chose de réduire le montant du crédit d'investissement, mais la Municipalité commence à se contredire, parce qu'elle veut rayonner et aller partout, et si elle était cohérente, elle maintiendrait le montant initial. Là elle présente un amendement pour le réduire, cela signifie que l'on va faire encore moins. Alors, en poussant un peu le raisonnement à l'extrême, cela vaut-il encore la peine de faire quelque chose ? Il est déjà fait beaucoup de communication. Dans le préavis municipal n° 67 qui a été voté ce soir, il y a CHF 50'000.- pour la communication. Il est vrai que pour un tel préavis c'est un bon montant de communication. La COFIN voit régulièrement passer des préavis et, pour la communication, c'est toujours un montant non négligeable. Alors il est vrai que c'est plus axé sur la Commune, ce n'est pas pour la France voisine ni pour Fribourg par exemple. Il tenait juste à dire cela. Il a l'impression que, au niveau de la population glandoise, cette campagne image n'est pas ressentie comme une nécessité. Et il pense que l'on communique plus efficacement par l'intermédiaire de projets ponctuels, comme un forum, un événement au théâtre, une Gland Spring Run. C'est son avis mais il pense que c'est plus efficace en termes de communication et d'image de ville de Gland aux alentours.

- Mme Regina Bovet : déclare que, comme tout le monde le sait, la population a voté un joli projet il n’y a pas si longtemps à Gland, soit une jolie tour voyante partout, pour laquelle de la publicité a même été vue à Zurich. Elle assure donc que la ville de Gland est déjà connue du côté de la Suisse allemande. Alors va-t-elle être connue jusqu’à Fribourg ? Tant mieux si cela fait plaisir à certaines personnes, mais honnêtement elle croit que la plupart des gens qui habitent à Gland sont heureux, parce que c’est un endroit tranquille, paisible, les impôts y sont corrects. On n’est pas des voleurs à Gland, il y a juste un peu de problèmes avec le trafic et avec certaines personnes qui squattent des terrasses ou d’autres endroits et qui font de la peine à d’autres personnes. Elle pense donc qu’il n’y a pas besoin de cela tout de suite, peut-être dans quelques années. Gland est une ville multiculturelle et intergénérationnelle, et les glandois font déjà de la publicité en interne et en externe avec leurs familles en leur expliquant où Gland se situe et ce qui y est fait. La population fait déjà le travail par elle-même et elle pense qu’il n’y a pas besoin de dépenser cet argent.

- M. Gilles Davoine : déclare que c’est intéressant, la Municipalité aimerait justement et éventuellement que la ville de Gland ne se réduise pas à une tour Swissquote, c’est sûr. Il est aussi intéressant de dire que ce n’est pas le bon moment. Mais comme le dit la Municipalité, c’est vraiment le moment maintenant pour penser et pour anticiper par rapport à l’avenir, comme cela a été très bien exprimé par certains membres du Conseil communal. Personnellement, il aimerait revenir un peu sur l’aspect financier, et même si la COFIN dit que ce n’est pas le problème, il a quand-même entendu des côtés « disproportion » de la part de la Commission technique d’ailleurs, et il en est assez étonné. Il pense que la première chose à reconnaître, et d’ailleurs le Conseil communal a demandé une suspension de séance suite à la proposition d’amendement, est que la Municipalité a clairement fait un pas vers les Conseillers, c’est-à-dire qu’elle essaie de trouver un compromis. Comme l’a dit Mme la Syndique Christine Girod, la Municipalité est extrêmement convaincue par ce préavis. Et comme l’a dit M. Jérôme Frachebourg, il est vrai que les membres de la Municipalité se baladent un peu plus que les Conseillers et ont plus de retours sur ce genre d’éléments, et c’est quelque chose qu’ils ressentent. Bien sûr que tout le monde ne ressent pas la même chose. Ce qui est sûr et certain aussi, c’est que la population glandoise – et c’est tant mieux, la Municipalité s’en satisfait et est très contente de cela – est semble-t-il heureuse des événements qui sont proposés, et il remercie encore M. Jérôme Frachebourg pour ses propos lors du Forum Nouvelle Économie d’hier et ceux d’aujourd’hui pour dire ce que fait la Commune. La Municipalité sait juste aussi que les citoyens glandois vont porter la « bonne parole » à travers le monde entier, très bien. Mais rien ne remplace malgré tout, en termes d’efficacité, la campagne image proposée par la Municipalité, et ce compromis lui paraît extrêmement bon.

Financièrement parlant, si on reste vraiment les pieds sur terre, il a envie de dire que c’est vraiment un investissement. C’est un investissement par rapport au Règlement sur la comptabilité des communes, parce qu’effectivement le montant de CHF 250’000.- c’est un préavis, un investissement. Mais c’est de l’investissement au sens du mot français du dictionnaire, on va investir. Sauf que le problème-là est que ce n’est pas palpable. La Municipalité ne va effectivement pas réussir à dire, même avec des études après coup, ce que cela va apporter à la Commune. Une campagne image est pour améliorer l’image, et il est difficile de prouver cela. Mais malgré tout, même financièrement, il pense que c’est de l’investissement. C’est-à-dire que l’un des buts est aussi de dire qu’il y a beaucoup de locaux et de bureaux qui sont vides à Gland, et peut-être souffre-t-on aussi de cette image. Certains courtiers en immobilier notamment disent que Gland, au départ, ce n’est pas sexy, cela ne fait pas envie. Les gens ne se rendent pas compte qu’ils ont plein de bons restaurants à distance de marche, ne savent pas qu’ils vont pouvoir aller faire du padel tennis, que Swissquote a une équipe de basket. Ces choses-là sont ignorées dès que l’on sort du district. Si la Municipalité arrive ne serait-ce qu’avec ces CHF 250’000.- à attirer quelques sociétés dans les bureaux vides, qui sont nombreux, et bien le retour sur investissement purement financier sera là, parce que ces sociétés vont rester 10 ou 15 ans et vont rapporter de l’argent. Et si on ne parle que de ce point de vue-là, c’est un bon investissement, au-delà de l’image.

Et il entend qu'il y a des disproportions et effectivement il ne va pas dans le même sens. Les Conseillers viennent de valider un préavis où il y a CHF 50'000.- pour la communication et il n'y eu aucune question à ce sujet. Là le montant est de CHF 250'000.- sur 3 ans en tout, soit un peu plus que ce qu'il y a dans le préavis précédent. Bien sûr que CHF 250'000.- c'est encore beaucoup d'argent pour les personnes physiques que nous sommes. Mais pour la Commune, c'est une dépense pour laquelle il y aura un retour sur investissement en termes d'image, en termes financiers et en faveur des glandois. La Municipalité sait que les glandois sont convaincus et sont très heureux, mais c'est un investissement qui n'est pas si grand que cela, qui n'est pas disproportionné. Pour donner des exemples, la Commune dépense chaque mois environ CHF 850'000.- pour les salaires de l'Administration. S'agissant du préavis du Vieux-Bourg par exemple, les Conseillers valident sans sourciller du tout – et c'est assez normal d'ailleurs – un montant de CHF 750'000.- pour les « Divers et imprévus ». Là on n'est pas dans des éléments qui sont disproportionnés, on est dans du vrai investissement, avec un retour. Les CHF 240'000.- que les Conseillers ont validés pour le RTE, et il profite de les en remercier vivement d'ailleurs, est vraiment une très bonne nouvelle, la Municipalité est très heureuse d'être pionnière dans ce RTE. Il est convaincu que ces CHF 240'000.- sont de l'investissement, et les Conseillers ont aussi été convaincus, mais cela n'est pas palpable non plus, c'est un projet pilote, il faudra voir ce que cela va rapporter en termes d'emplois et en termes d'image également, mais franchement il n'y a aucune garantie. Par rapport au chemin que la Municipalité a fait vers les Conseillers en réduisant le montant, par rapport au fait que c'est un investissement, par rapport à sa proportionnalité et par rapport au fait que la Municipalité demande effectivement aux Conseillers de lui faire confiance pour le reste, et le concept développé par Plate-Bande est génial et vraiment exceptionnel, il demande aux Conseillers de faire confiance à la Municipalité, d'admettre que cette dernière est venue vers eux, et CHF 250'000.- sur 3 ans, ce n'est pas tant que cela. Il remercie déjà les Conseillers qui ont pris la parole en faveur de ce projet et remercie vraiment les Conseillers d'y réfléchir et de voter finalement oui à ce préavis.

- M. Rasul Mawjee : souhaite rebondir sur ce que M. le Municipal Gilles Davoine vient de dire. En fait le proverbe vaudois qui dit « Restons cachés pour rester heureux » est typiquement ce que l'on est en train de faire-là. Pourquoi parler de Gland, parce que sinon on ne va plus vivre heureux ? Il faut se souvenir que l'on n'est plus 3'000 habitants à Gland, mais bien 14'000. Gland est une ville maintenant, qui investit dans des projets innovants comme le RTE, la Cité de l'Énergie, amener de la verdure dans la ville, refaire la Grand'Rue avec de nouveaux concepts. Et toutes ces choses-là qui sont faites ne sont pas mentionnées sur la page Facebook « T'es de Gland si ». Sur celle-ci, on peut lire par exemple « je me suis fait faucher ma voiture » ou « on a volé les écussons de ma voiture », c'est triste. On a besoin d'une communication qui montre les autres choses qui se passent à Gland, et il y en a beaucoup. On a dit que Gland avait le plus grand nombre d'équipes de foot de la région. Il y a 10 ans en arrière, on s'était demandé pourquoi ne pas mettre des affichettes à l'entrée de la ville qui montreraient les différents événements qui ont lieu. Cela ne s'est jamais fait parce que le Conseil communal n'a jamais osé investir les CHF 350'000.- qui étaient demandés à l'époque, en disant que c'était cher et que les jeunes allaient lancer des cailloux contre ces panneaux et les casser. Aujourd'hui on a l'occasion de communiquer, de montrer ce qui est fait à Gland. Si on parle aux gens qui ne sont pas à Gland, les glandois vont l'entendre aussi, et en majorité les 14'000 glandois vont l'entendre avant que les autres personnes du district. Il va donc soutenir ce préavis en son nom propre, et non pas en tant que membre de la COFIN qui a voté à la majorité, et il n'avait pour sa part pas soutenu le rapport. Il invite les Conseillers à voter et à faire preuve d'innovation, de faire confiance à la Municipalité et de se lancer, comme dans le temps leurs prédécesseurs se sont lancés pour la Cité de l'Énergie et d'autres projets un peu farfelus et avant-gardistes que personne n'avait fait.
- M. Alain Pernet : aimerait juste un peu de respect vis-à-vis des 2 commissions qui ont œuvré sur ce préavis. Les membres de la Commission technique se sont posés beaucoup de questions, et si maintenant ces commissions ne servent à rien, mieux vaut ne rien faire. Il faut donc respecter un peu les débats. Il n'y avait aucune personne qui était pour ce préavis dans les commissions. Il conseille donc aux Conseillers de voter non.

- M. Rupert Schildböck : a 2 remarques à formuler. La première est que tout à l'heure M. le Municipal Gilles Davoine a déclaré qu'il y a déjà un concept sur la table de la Municipalité. Pourquoi n'est-il pas sur la table des Conseillers ? Il trouve dommage que si ce concept est connu et que la Municipalité y est positive, les Conseillers ne le connaissent pas Il serait bien s'il l'avaient sous leurs yeux, avec des documents expliquant vers quoi ils sont censés aller. En outre, il a essayé de trouver la stratégie de la communication de la Ville sur le site Internet de la Commune, mais il ne l'a pas trouvée. Pour lui, une communication campagne image fait partie d'une stratégie communication holistique. Peut-être que cette stratégie existe, il ne l'a pas trouvée, et il souhaiterait si possible que les Services de l'Administration communale la lui fasse parvenir.
- M. José Caiano : souhaite rebondir sur l'intervention de M. le Municipal Gilles Davoine, qui parlait de nombreux bureaux vides en ce moment. Il pense que la problématique est autre que les bureaux vides, soit le prix des loyers aujourd'hui. Et même si cette communication devait faire son effet, quelles en seraient les conséquences ? La ville de Gland pourrait-elle assumer et prendre en charge une vague de gens qui voudraient venir s'y installer ? Il ne pense pas. Il pense déjà que la Municipalité ne peut pas garantir une baisse des loyers et une forte demande. Il est donc essentiel de séparer les choses. À quoi cette communication va-t-elle servir aujourd'hui ? Il pense que vu le préavis, on a déjà largement dépassé la communication. On est bien à Gland, tout le monde est paisible, il pense réellement que l'on n'a pas besoin de cette communication pour valoriser. Et ce n'est pas le prix de la communication qui est en jeu ce soir, c'est simplement le fond et le principe du préavis. Les commissions se sont positionnées et c'est cela qu'il faut retenir ce soir.
- Mme Léonie Wahlen : est navrée de reprendre la parole, mais elle aimerait juste remettre les choses au clair, parce que l'on entend beaucoup de choses et elle est un peu sceptique sur tout ce qui a été dit jusqu'à maintenant dans les positions contre ce projet. Elle a l'impression que certains Conseillers veulent se refermer sur eux-mêmes parce que oui, Gland c'est chouette et il ne faudrait surtout pas partager ce qui est chouette. La ville de Pully a fait une campagne comme celle qu'il est prévu de faire, pourtant les Conseillers n'ont pas déménagé pour aller habiter là-bas. Donc ce n'est pas parce que de la publicité pour une ville est faite que tout le monde va forcément déménager pour aller y habiter, c'est plus complexe que cela.

Et oui le travail des commissions est respecté, et il est très bien que les commissionnaires se donnent de la peine. Mais les Conseillers ont le droit d'avoir un avis contraire de ces commissions et ne pas être d'accord avec cela. Elle voulait juste faire cette précision.

- M. Marc Morel : rebondit juste concernant la campagne faite par la ville de Pully. Les membres de la Commission technique ont demandé à voir des chiffres, des résultats et des analyses de la campagne faite par cette ville, mais n'ont jamais reçu les résultats et ne savent donc pas ce que cela lui a apporté.
- M. Adrian Hochreutener : déclare que, s'agissant de ce que l'on veut montrer ou pas, il souhaite donner l'exemple de la Protection civile (PC), où il travaille actuellement. Dans les années 80, l'image de la PC était peu glorieuse, on voyait beaucoup de gens qui étaient abreuvés au bord des abris, c'est en tout cas le souvenir qu'il en a quand il était enfant. Et petit à petit, il a été essayé de se battre pour corriger cette image. À un certain moment, la PC se baladait avec des vieux véhicules, ils avaient un peu l'air de clowns avec leur vieil équipement, mais la PC a commencé à racheter de nouveaux véhicules, à travailler avec la gendarmerie, peu avec les pompiers qui ne voulaient pas. Et puis le Canton a engagé une personne pour s'occuper d'une campagne de publicité, s'il ose l'appeler comme cela. Celle-ci a été engagée à 100 %, a fait un design pour les véhicules, a créé un affichage pour les véhicules qui est identique dans toutes les régions du canton de Vaud, permettant une visibilité claire. Pour la paperasserie, chaque région a sa propre identité, avec une visibilité claire dessus, et cette personne a au minimum travaillé une année là-dessus.

S'il compte qu'un salaire comme cela, en étant bon marché, est peut-être de CHF 75'000.- par année, que pour un patron cela coûte au moins le double, donc environ CHF 150'000.-, il pense que CHF 450'000.- pour un investissement comme cela est peu, mais la PC a réussi à avoir une réelle visibilité, elle a été très présente durant la période du Covid-19, elle a pu faire beaucoup de travail pour tout le monde et a été prise au sérieux grâce à cela. Il pense qu'il ne faut pas seulement voir la publicité pour faire venir beaucoup de monde ou d'entreprises à Gland, mais peut-être que des dons, des subventions et des soutiens, que ce soit gouvernemental ou non, pourront être obtenus grâce à cela.

- M. Raphaël Grandjean : encourage les Conseillers à accepter l'amendement et à accepter le préavis, parce que finalement la Municipalité fait un pas en direction du Conseil communal et il est ici parlé de CHF 250'000.-, ce qui correspond à peu de choses près au montant qui a été accepté pour le RTE, qui est quelque chose de novateur, et là on va dans le même sens. Il aurait donc un peu de peine à comprendre que le Conseil communal aille une fois à gauche et une fois à droite. Il encourage dès lors les Conseillers à accepter ce préavis.
- Mme Christine Girod : souhaite juste apporter quelques éléments de réponse à des questions précises qui ont été posées. M. Samuel Freuler demandait à quoi allait servir cette campagne pour la population, et M. Adrian Hochreutener s'est exprimé au sujet d'une campagne image. Cette dernière est pour tout le monde, y compris pour la population. Le but de la Municipalité est vraiment de mettre en valeur la population. Ce n'est pas une campagne institutionnelle, ce n'est pas une campagne pour les autorités, c'est vraiment les gens qui font la ville de Gland au quotidien.

Elle souhaite rectifier un point que M. Jérôme Frachebourg a cité. Elle a peut-être parlé de réhabiliter l'image de Gland, mais elle a aussi insisté sur l'image actuelle. Le problème ressenti par la Municipalité est que l'image qui est perçue de l'extérieur n'est pas l'actuelle, elle est peut-être celle qu'il y avait il y a 20 ou 30 ans, mais elle ne colle pas à la réalité, et c'est cela que la Municipalité aimerait amener.

Elle revient ensuite sur la réduction du périmètre et sur la question posée par Mme Anik Freuler. Que ce soit bien clair, si cette réduction de CHF 145'000.- est acceptée, le périmètre va forcément devoir être réduit. La France voisine ne sera donc plus d'actualité et le périmètre sera forcément plus petit. Par contre, ce qu'il faut bien saisir, c'est que du fait qu'il y a une partie du travail qui sera repris en interne par l'Office de la communication, il n'est pas question de faire quelque chose de réduit au niveau de la qualité. C'est pour cela qu'elle insistait sur le concept de base qui reste identique. Il y aura moins de diffusion, notamment dans la presse spécialisée. Il y aura forcément une réduction du périmètre, mais pour faire quelque chose de qualité avec ce concept de base qui reste.

Pour répondre à M. Rupert Schildböck, il existe une stratégie de communication. L'Office de la communication a été créé à Gland en 2010 et Mme Marie Jobin, que la Commission technique et la COFIN ont rencontrée lors de la première séance, a commencé à travailler à Gland en mars 2024. Elle travaille actuellement à remettre sur pied une stratégie qui sera revisitée. Par contre, comme déjà expliqué, cette campagne image a été travaillée dans le cadre du programme de législature, et c'est là que la Municipalité l'a identifiée comme un outil stratégique en communication.

Elle aimerait juste répéter à quoi cela sert une campagne image. Celle-ci ne va pas amener 25 personnes demain pour occuper des locaux vides dans une zone industrielle. La communication accompagne l'activité de la Commune à long terme, ce n'est pas quelque chose qui va avoir des effets demain matin. Voilà, elle voulait juste donner cette nuance parce qu'elle pense qu'il est vraiment important de comprendre cette notion d'investissement et d'ouverture par rapport aux générations futures et à l'avenir.

M. Rupert Schilböck a questionné la Municipalité par rapport aux documents qu'il n'a pas sous les yeux. C'est vrai que c'est un peu particulier mais, pour une campagne de ce type-là, la Municipalité est obligée de garder un effet de surprise et de suspens. Mais elle précise quand-même que la COFIN, qui a accepté de la recevoir avec Mme Marie Jobin, a eu accès à un document. La Commission technique, n'a pas voulu la recevoir une seconde fois, n'y a donc pas eu accès. Un effet de surprise doit être gardé, parce qu'autrement cela ne donne rien.

Décision

L'amendement présenté par la Municipalité visant à diminuer le montant du crédit d'investissement de CHF 145'000.-, le faisant passer de CHF 395'000.- à CHF 250'000.-, est accepté par 28 oui, 20 avis contraires, 11 abstentions significatives.

- M. Yves Froidevaux : déclare que la Municipalité a fait un pas vers les Conseillers et que ceux-ci viennent de faire un pas vers cette dernière en acceptant cet amendement diminuant le montant du préavis, et il les en remercie. Il hésitait à intervenir car le point suivant est le premier préavis de sa vie, alors cela le stresse un peu, mais il lui semblait quand-même important de pouvoir dire quelque chose aux Conseillers par rapport à ce projet. Lorsqu'il a pris ses fonctions à la Municipalité, ce projet était déjà ficelé. Il a juste eu connaissance du concept, il n'a pas participé à la rencontre avec le prestataire, et il avoue qu'il a trouvé ce projet hyper intéressant et enrichissant pour la Ville. Et il reprend ce qu'a dit M. Rasul Mawjee tout à l'heure, à savoir qu'il est important de ne pas donner l'image d'une ville qui se renferme parce que sinon les Conseillers lui font peur par rapport à certains projets immobiliers comme Gare-Sud. Si on ne veut plus accueillir d'autres personnes d'autres régions, offrir des nouveaux logements, offrir des nouvelles opportunités pour des entrepreneurs, pour des commerces, il pense que ce serait extrêmement dommageable pour une ville qui grandit, qui doit offrir de l'emploi, qui doit aussi permettre aux gens de travailler sur place, parce que parfois aujourd'hui les gens doivent quitter Gland pour aller travailler, et la Municipalité entend aussi une volonté d'avoir plus de personnes qui restent à Gland pour travailler. Même s'il n'a pas participé à l'étude et à la réflexion au préalable, il ne peut évidemment qu'inviter les Conseillers à accepter ce projet amendé, en remerciant la majorité du Conseil communal qui a déjà fait ce pas en direction de la Municipalité.
- M. Aurélien Joye : aimerait savoir comment se passe un vote à bulletin secret sur un préavis.
- La présidente répond que l'art. 90 du Règlement du Conseil communal stipule que la votation à bulletin secret est exclue, exception faite pour les cas prévus aux art. 13 RCC concernant l'élection des présidents, vice-présidents et secrétaire, et 51 RCC concernant la réserve de la Commission de gestion et de la Commission des finances.
- La discussion est ouverte sur le préavis ainsi amendé.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

Par 35 non, 16 oui, 10 abstentions significatives, le Conseil communal décide :

- I. de refuser le préavis municipal n° 69 relatif à une demande de crédit d'investissement pour la réalisation d'une campagne de communication image tel qu'amendé, l'amendement représentant une diminution de CHF 145'000.- au crédit d'investissement;*
- II. de ne pas accorder à la Municipalité le crédit d'investissement de CHF ~~395'000.-~~ 250'000.-;*
- III. de ne pas autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF ~~395'000.-~~ 250'000.-.*

10. Préavis municipal n° 70 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour les études de démolition et construction d'un bâtiment d'habitation et d'activités à la Grand'Rue 9 (parcelle n° 1621)

- M. Tommaso Solimine, premier membre et rapporteur de la Commission technique, rappelle le vœu présenté par dite Commission, à savoir :

La Commission technique encourage la Municipalité à maintenir la fontaine existante et les arbres, dans la mesure du possible, et demande qu'une étude précise soit réalisée pour le 25 % de la surface commerciale, dans le but de créer un espace commercial à la fois dynamique et attractif, tout en évitant l'effet d'une vitrine froide, qui ne serait pas souhaitable.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- M. Evan Lock, rapporteur de la COFIN, rappelle l'amendement présenté par dite Commission, à savoir de baisser le taux d'engagement du/de la Chef/fe de projet de 80 % à 40 %, pendant 3 ans au maximum, faisant ainsi passer le montant du crédit demandé de CHF 535'250.- à CHF 353'525, montant obtenu en additionnant la moitié du salaire du/de la Chef/fe de projet et le montant de l'étude (CHF 182'725.- + CHF 169'800.-).

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à la l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis ainsi amendé.

- La présidente constate que les conclusions des 2 rapports vont dans le sens du préavis mais que la COFIN propose un amendement. La procédure sera la suivante : ouverture de la discussion sur le préavis en général, puis ouverture de la discussion sur l'amendement présenté par la COFIN et vote sur ce dernier, et finalement ouverture de la discussion sur le préavis amendé ou non puis vote sur ce dernier.

- La discussion est ouverte sur le préavis en général.

- M. Yves Froidevaux : remercie la Commission technique et la COFIN pour leur travail. Pour lui il était important que l'on reconnaisse aussi le gros travail d'optimisation qui a été fait sur le projet, notamment en reprenant les plans et en travaillant vraiment sur une approche qui se voulait aussi économe et intelligente, et tout le travail que la Municipalité avait fait avant son arrivée pour notamment l'utilisation de la rampe permettant l'accès au parking souterrain. Et il pense que cela permet effectivement d'avoir aujourd'hui un premier projet qui est intéressant au niveau financier. La seule proposition de la Commission d'urbanisation que la Municipalité n'a pas souhaité suivre est la demande de faire un concours d'architecture, qui lui paraissait peu opportun, en tout cas dans cette situation, notamment parce qu'il n'y avait pas un million de possibilités par rapport à ce bâtiment.

S'agissant des vœux présentés par la Commission technique, il est vrai que l'une des volontés de la Municipalité en acquérant ce terrain est vraiment de travailler sur l'intégration et le lien avec le Vieux-Bourg, et ce bâtiment est finalement une porte d'entrée sur la Grand'Rue par rapport au Vieux-Bourg. Il y a vraiment une volonté de travailler de manière intelligente les extérieurs et un montant est d'ailleurs prévu pour toute la partie paysagère, et évidemment qu'il va être essayé de garder un maximum d'arbres et de les replanter ou de les compenser, c'est vraiment une volonté forte de la Municipalité. Il en va de même pour la fontaine. Il faudra voir comment elle s'intègre au projet, mais l'idée est évidemment de garder un point d'eau et idéalement de réutiliser cette fontaine car c'est aussi important pour la population, et cela va dans le sens également voulu par le Conseil communal tout à l'heure d'avoir un Vieux-Bourg plus perméable et plus adapté aux changements climatiques.

Concernant l'amendement, il doit faire un *mea culpa* car il pense qu'il n'a pas été très bon dans la manière dont le poste a été expliqué dans le préavis et aux commissions, parce que, dans les 2 rapports, les chiffres sur le nombre de jours que le chargé de mission ferait par rapport au projet sont différents. Il pense donc qu'il est important de clarifier ce point-là. Par rapport à la proposition d'amendement, les réflexions sont que la Municipalité aurait en effet pu saucissonner ce poste en 2, mais le Conseil communal apprécie relativement peu cela et il n'aurait pas été très correct par rapport au Conseil communal de tout passer par le budget. La volonté de la Municipalité est vraiment d'avoir quelqu'un pendant 3 ans, de faire un bilan du travail de cette personne, de voir si les compétences et les apports de cette personne sont indispensables et utiles, et de revenir ensuite devant le Conseil communal pour peut-être demander un poste pérenne. Cela permettra au Conseil communal de revoir cette question et de venir éventuellement avec un poste de chef de projet à plus long terme au budget. Donc là au moins les Conseillers ont l'assurance que la Municipalité aura l'obligation de revenir avec ce poste. Donc quelque part c'est dans l'intérêt de la Municipalité d'accepter cette manière de faire, c'est-à-dire de prendre l'entier des 80 % dans le préavis, ce qui permettra au final, dans 3 ans, de revenir et de faire le bilan de cette expérience, parce que ce chef de projet serait par exemple bien utile dans le projet du Vieux-Bourg. Et là aussi il pense que cela mériterait d'avoir un débat et que la Municipalité soit transparente par rapport à cela et par rapport à l'engagement d'un futur chef de projet. Mais si les Conseillers souhaitent garder la main sur ce poste, ils doivent refuser cet amendement.

- Mme Christelle Giraud-Nydegger : précise que cette fontaine et celles du Vieux-Bourg sont toutes dans un très sale état, certaines sont fissurées, et il y a toute une réflexion en collaboration avec la Commission de l'urbanisme sur ces fontaines, sur la valeur de celles-ci. Il y a tout un historique et la Municipalité est en train d'analyser ces éléments-là pour voir lesquelles sont intéressantes de garder, lesquelles sont intéressantes de restaurer, et si éventuellement il n'y aurait peut-être pas d'autres types de fontaine qui pourraient être amenés dans le Vieux-Bourg. Voilà pour cette précision, il y a la volonté de garder cet esprit Vieux-Bourg évidemment, mais peut-être pas avec cette fontaine précisément.
- Mme Angelita Galvez : a une question par rapport au budget 2025 que les Conseillers ont reçus aujourd'hui. Il y est mentionné 2 collaborateurs au Service des bâtiments et de l'urbanisme, dont un poste à 100 % et un autre à 80 %, et elle aimerait savoir si ce sont 2 nouveaux postes ou si celui qui concerne ce préavis a été inclus dans le budget 2025.
- M. Yves Froidevaux : répond qu'aucun nouveau poste n'est demandé au budget pour le Service des bâtiments et de l'urbanisme puisqu'il rappelle que le Conseil communal a accordé un nouveau poste pour la Police des constructions, notamment pour les arbres. Il a suivi aujourd'hui une formation à ce sujet et il peut dire que cela va être rock'n'roll, et la Municipalité se réjouit d'avoir cette personne qui est en cours d'engagement et en cours d'entretien. L'autre poste indiqué au budget 2025 est effectivement cette proposition d'un 80 % pour un poste non pérenne, sur 3 ans maximum.
- Mme Véronique Villaine : avoue ne pas avoir compris la réponse de M. le Municipal Yves Froidevaux sur ces 80 %. Est-ce le poste inclus dans le préavis ou est-ce un autre poste ? Franchement, pour elle, la réponse n'était pas du tout claire. M. le Municipal Yves Froidevaux pourrait-il préciser si les 80 % mentionnés dans le budget 2025 sont ceux du préavis ou un autre poste ?
- M. Yves Froidevaux : répond que ce qui est mentionné au budget est la proposition qui est mise en votation par rapport à ce préavis. Aujourd'hui, si les Conseillers acceptent ce préavis, aucun autre poste n'est prévu au budget. Évidemment que si l'amendement présenté par la COFIN devait être accepté, soit de réduire à 40 % le poste pour le préavis, la Municipalité reviendrait avec la proposition de la COFIN pour réintroduire les 40 % au budget. Mais aujourd'hui le SBU ne demande aucun poste au budget hormis les 2 postes qu'il a évoqués.

- Mme Christine Girod : déclare que le préavis qui est actuellement traité prévoit un poste à 80 % et à nulle part ailleurs on parle de ce poste. Ce que la Municipalité demande, c'est de soutenir la proposition du préavis d'un poste à 80 % qui permettra de suivre le projet. Le SBU n'a pas proposé un poste au budget. L'autre poste n'a rien à voir avec celui-ci.
- M. Gilles Davoine : demande à Mme Angelita Galvez si elle est bien en train de lire la page n° 9 du budget 2025. Parce que si on lit les chiffres, les montants sont toujours les mêmes, il n'y a pas 1,8 EPT en plus. Ce n'est peut-être pas la chose la mieux qui a été faite, mais il est en effet signalé qu'il y a 1,8 EPT pour le SBU, dont un est pour la Police des constructions dont il est dit qu'il a déjà été proposé, et le 0,8 EPT est effectivement ce poste-là qui fait partie du préavis municipal n° 70. Ni l'un ni l'autre ne sont au budget en termes financiers. Celui pour la Police des constructions a été accepté et figurera au budget, mais celui qui est dans le préavis n° 70 est signalé comme étant effectivement attribué au SBU, parce que de nouveau la Municipalité est transparente, ce n'est peut-être pas clair mais au moins c'est transparent. Il est effectivement signalé que le SBU aura normalement, grâce au préavis municipal n° 70, un 0,8 EPT en plus pour un conducteur des travaux/architecte, mais que comme il est dans le préavis évidemment qu'il ne se retrouve pas dans les chiffres du budget.
- M. Pierre-Alain Bringolf : aurait besoin d'une précision par rapport au préavis. En page n° 6, il est indiqué que la réalisation de 75 % minimum de la surface utile de plancher sera faite en logements d'utilité publique (LUP) et que les 25 % restants de la surface utile de plancher maximum seront dévolus à des activités au rez-de-chaussée. Il pense comprendre de quoi il s'agit, mais que ce soit simplement clair. Il n'est pas spécialisé ni dans la construction, ni dans l'immobilier, c'est pour cela qu'il pose une question qui peut-être paraîtra un peu basique pour les gens qui sont du métier. Lorsque l'on parle de ces chiffres de 75 % et de 25 %, il s'agit bien de la surface plancher du bâtiment et non pas du total de la surface habitable du bâtiment ? Cela veut dire que si par exemple le bâtiment a 3 étages, en fait cette surface qui serait dévolue à des surfaces d'activités au rez-de-chaussée ne représenterait en fait que 8 % ? Il s'agit donc bien de la surface plancher qui ne représentera pas en fait 75 % de la surface totale utile du bâtiment ?
- Mme Isabelle Monney : explique que dans cet immeuble, il y aura 100 % de surface, dont 25 % seront dévolus à de l'activité, parce que comme c'est la Commune qui va construire, elle peut se le permettre, et les 75 % restants, qui seront dans les étages, seront dévolus à des LUP. Et dans ces derniers, il y aura le choix entre 4 différentes possibilités, soit des logements à loyer modéré (LLM), des logements à loyer abordable (LLA), des logements protégés que l'on appelle maintenant des logements adaptés avec accompagnement (LADA), ou des logements pour étudiants. En la Municipalité penche plutôt pour des LLA parce qu'il y aura environ 9 appartements.
- M. Pierre-Alain Bringolf : relève qu'il n'est donc pas parlé ici d'emprise au sol, mais du total empilé des 4 étages, dont 25 % seront utilisés pour des activités au rez-de-chaussée.
- Mme Anik Freuler : déclare que, si elle a bien compris, il faut que les Conseillers refusent cet amendement si pour une fois ils ont l'opportunité d'approuver un EPT à durée limitée, parce que cela n'est pas possible de le faire au budget, cela vient toujours en durée illimitée. Par contre, le but d'un contrat à durée limitée, ici en l'occurrence, c'est parce que la personne ne va s'occuper qu'à moitié seulement de ce projet-là, mais normalement, quand le projet est terminé, la personne ne va pas forcément être réengagée.
- M. Gilles Davoine : se permet de prendre la parole puisque c'est avec la COFIN qu'il y a eu ce petit problème, et il est tout à fait d'accord avec cette dernière que formellement parlant, comme l'a dit M. le Municipal Yves Froidevaux, ce n'est peut-être pas comme cela qu'il fallait le faire dès le départ. Mais la Municipalité a été transparente dans ses réponses, qui viennent d'ailleurs du SBU et non pas du Service des finances. Il a été demandé pourquoi, dès le départ, la Municipalité n'a pas dit que c'était comme cela, et la Municipalité a répondu qu'effectivement, formellement parlant, il devrait y avoir un EPT à 40 % puisque celui-ci va être utilisé dans le cadre de ce préavis précis, et les autres 40 % ailleurs.

La Municipalité a préféré dire qu'il y a les 80 % là parce qu'elle en a besoin pour d'autres choses, elle a d'autres préavis et d'autres préemptions notamment, elle a donc besoin de cette personne, et comme cela a été expliqué, c'est mieux que le Conseil communal, qui pilote quand-même la chose, dise que c'est pour 3 ans, et que si la Municipalité souhaite revenir par la suite, il faut le faire au budget. Ce qu'il a compris de son dialogue avec la COFIN, c'est que les membres de celle-ci, avec l'amendement proposé, n'étaient pas contre le poste à 80 % mais étaient juste contre le côté formel de dire – et ils n'ont pas tort – que cela devrait être 40 % et 40 %. Mais si les Conseillers venaient à accepter cet amendement, quelle en sera la conséquence ? Et bien la Municipalité va venir amender le budget parce que les Conseillers l'ont déjà reçu, avec un complément pour les 40 % de ce poste. Cela lui semble peut-être formellement juste, mais ce serait du formalisme excessif parce qu'en fait cela ne sert à rien. Il veut bien que la Municipalité présente ses excuses sur le fait qu'effectivement elle aurait dû faire cela dès le départ, mais au-delà de cela, il pense qu'effectivement il faut rejeter l'amendement parce que c'est meilleur de toute façon, les Conseillers ont le contrôle sur l'entier du poste, et la Municipalité ne saucissonne pas ce poste en 40 % dans le préavis et un amendement au budget pour le 40 % restant. Parce que tout le monde sait qu'il est très compliqué d'engager une personne juste à 40 %, déjà qu'un 80 % ce n'est pas si facile. Donc pour cette raison, il invite les Conseillers à refuser cet amendement.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.
- La discussion est ouverte sur l'amendement proposé par la COFIN, à savoir de baisser le taux d'engagement du/de la Chef/fe de projet de 80 % à 40 %, pendant 3 ans au maximum, faisant ainsi passer le montant du crédit demandé de CHF 535'250.- à CHF 353'525.-.
- M. Rasul Mawjee : déclare qu'au vu des explications fournies par la Municipalité, il pense qu'effectivement la volonté finale est la transparence, et il trouve que cela a été fortement bien protocolé ce soir. Il va donc soutenir le préavis tel que présenté et ne pas soutenir cet amendement, et en est désolé pour ses collègues de la COFIN.
- Mme Véronique Villaine : aimerait savoir quelle serait la position de la COFIN si cet amendement venait à être accepté. La COFIN s'engage-t-elle à accepter ensuite l'amendement au budget sur les 40 % ?
- M. Samuel Freuler : croit que les membres de la COFIN peuvent être assez d'accord pour refuser l'amendement, il n'y a aucun souci. Personnellement, il a juste tiqué à un moment donné lors du discours de M. le Municipal Yves Froidevaux, lorsqu'il a dit qu'au bout de 3 ans il sera regardé si la personne convient, et elle est soit gardée ou non. Et il aimerait juste être sûr que la Municipalité fait cela avec tout le monde. Parce que si c'est seulement pour des postes qui sont en CDD que la Municipalité fait cela et que pour les poste en CDI elle ne le fait pas, il est un peu inquiet.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

L'amendement présenté par la COFIN est refusé à une très large majorité, 1 oui, 7 abstentions significatives.

- La discussion est ouverte sur le préavis tel que présenté.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À une large majorité, 2 avis contraires, 4 abstentions significatives, le Conseil communal décide :

- 1. d'accepter le préavis municipal n° 70 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour les études de démolition et construction d'un bâtiment d'habitation et d'activités à la Grand'Rue 9 (parcelle 1621) tel que présenté;*

- II. d'accorder le crédit de CHF 535'250.- et d'autoriser la Municipalité à mener les études ainsi que d'engager un/e Chef/fe de projet à 80 % pendant 3 ans au maximum;

et prend acte :

- I. de l'amortissement du coût net des études de CHF 169'800.- sur une période de 10 ans, dès le 1^{er} janvier de l'année suivant la fin des études;
- II. de l'amortissement du montant net du salaire et des charges sociales de CHF 120'000.- sur une période de 10 ans, dès le 1^{er} janvier de l'année suivant le versement du salaire de la 1^{ère} année;
- III. de l'amortissement du montant net du salaire et des charges sociales de CHF 121'800.- sur une période de 10 ans, dès le 1^{er} janvier de l'année suivant le versement du salaire de la 2^{ème} année;
- IV. de l'amortissement du montant net du salaire et des charges sociales de CHF 123'650.- sur une période de 10 ans, dès le 1^{er} janvier de l'année suivant le versement du salaire de la 3^{ème} année.

11. Préavis municipal n° 71 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour les études relatives au secteur industriel et d'activités « Gland ouest » (potentiel site stratégique de développement d'activités - SSDA)

- M. Jean-Luc Nicolet, premier membre et rapporteur de la Commission d'aménagement du territoire, rappelle le vœu présenté par dite Commission, à savoir :

La Commission demande que, lors de l'étude de la phase 2, soient prises en considération la mobilité douce et de favoriser le développement durable.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- La discussion est ouverte.
- M. Yves Froidevaux : souhaite juste apporter une précision. Comme les Conseillers ont pu le voir, la mise en œuvre de ce préavis est conditionnée à la subvention cantonale. Afin d'être transparente, la Municipalité n'a pas encore reçu de réponse par rapport à cette subvention. Elle est à 95 % certaine qu'elle va la recevoir, mais l'engagement pris par la Municipalité tient évidemment. C'est-à-dire que si la subvention venait à être refusée, cette étude ne sera pas effectuée. Il y a vraiment ce lien qui existe et qu'il souhaitait rappeler. La Municipalité informera le Conseil communal dès le moment où la réponse et la confirmation auront été données ou, dans le pire des scénarios, l'abandon du projet si le Canton venait à refuser de suivre cette demande.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

À une très large majorité, aucun avis contraire, 1 abstention signifiée, le Conseil communal décide :

- I. d'accepter le préavis municipal n° 71 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour les études relatives au secteur industriel et d'activités « Gland ouest » (potentiel site stratégique de développement d'activités - SSDA);
 - II. d'accorder le crédit de CHF 142'000.- et d'autoriser la Municipalité à mener les études;
- et prend acte :
- II. de l'amortissement du montant net de CHF 142'000.- sur une période de 10 ans, dès le 1^{er} janvier de l'année suivant la fin des études.

PRÉAVIS – PREMIÈRE LECTURE

12. Préavis municipal n° 72 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour la construction d'une buvette / salle polyvalente au Chemin du Stand (parcelles n° 1738 et 1739)

- La séance est fixée au lundi 18 novembre 2024, à 19h00, au Stand de tir, en compagnie des Municipaux responsables, MM. Yves Froidevaux et Gilles Davoine. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Jean Egger, PLR

Membres : M. Pierre Joye, GDG – M. Yann de Siebenthal, GDG – Mme Véronique Villaine, PS-Les Vert-e-s – M. Alain Pernet, UDC,

+ Commission des finances.

- La discussion est ouverte.
- Mme Anik Freuler : déclare qu'il semblerait que cette buvette ou ce refuge, peu importe comment on l'appelle, suit un parcours du combattant pour peut-être être finalement réalisé, et dans ce parcours du combattant elle a quelques peines à se retrouver en termes de chiffres. Elle aimerait donc si possible que la COFIN regarde de plus près tous les chiffres entre :
 - le préavis municipal n° 92/2021 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'agrandissement des activités sportives au centre sportif d'En Bord;
 - le préavis municipal n° 45/2023 relatif à une demande de crédit d'investissement complémentaire pour l'agrandissement des activités sportives au centre sportif d'En Bord;
 - l'amendement qui avait été fait lors de la séance du 14 septembre 2023 où une décision a été prise au sujet du préavis municipal n° 45/2023.

Il y a certes le prix du bâtiment qui augmente de CHF 478'000.- au départ, pour arriver à plus de CHF 1 Mio, mais il y a aussi tout le reste des travaux pour le stand de tir, avec des prix qui ne sont pas toujours identiques entre les 2 préavis et l'amendement qui avait été accepté. Au vu du montant très précis de CHF 1'173'100.-, elle imagine que c'est très clair, mais elle n'a pas trouvé le détail. Elle souhaiterait dès lors qu'un tableau récapitulatif entre le bâtiment, les travaux et le reste soit produit pour mieux saisir ce qu'il en est.

- Mme Léonie Wahlen : souhaite juste prendre la parole par rapport aux routes, sujet sur lequel elle était déjà intervenue lors de la dernière présentation du projet. L'accès au stand de tir, à cette buvette et au centre sportif en général est compliqué et aussi dangereux. Elle aimerait vraiment que ce point soit étudié dans ce préavis et qu'il soit réfléchi à une solution pour l'accès à ce niveau-là.
- M. Jérôme Frachebourg : a une question pour la Commission technique. Il pense plus ou moins avoir la réponse, mais c'est pour en être sûr. La forme de ce bâtiment est très originale dans le sens où il s'agit d'un triangle qui s'ouvre en direction du terrain de football. Il souhaiterait juste connaître le pourquoi de cette forme, il pense que c'est une histoire de distance, de gazoduc ou d'autre chose, mais il aimerait que la Commission technique se renseigne sur le pourquoi de cette forme originale.

- M. Michel Girardet : sait que le FC Gland est très intéressé à pouvoir disposer également de cette buvette. En effet, le samedi, le terrain de foot situé à proximité est très fortement utilisé par des équipes de jeunes, et il y a par conséquent beaucoup d'accompagnants et de parents. Mais pour le FC Gland, cela risque d'être assez compliqué de transférer, d'une buvette à l'autre, les boissons et les autres choses à chaque fois qu'il y a des matchs. Il aimerait dès lors savoir s'il serait possible de prévoir des aménagements spécifiques pour le FC Gland, à savoir des frigos et des armoires, et d'intégrer ceux-ci dans l'aménagement de cette buvette.
- M. Samuel Freuler : rebondit sur l'intervention de M. Michel Girardet par rapport au FC Gland. Il se pose la question de savoir quelles seraient la pertinence et la priorité qu'aurait le FC Gland par rapport à la location par les habitants de la Ville. En effet, le club précité a déjà une buvette et il pense donc qu'il serait bien de prioriser la population pour qui il a quand-même l'impression que cet équipement est créé. Il aimerait aussi que la Commission technique se penche sur la question du parking. Comment la Municipalité envisage-t-elle la zone située à cet endroit entre le sport et la location à la population ?
- M. Théophile Mounier : déclare que l'on dit qu'entre boire ou conduire, il faut choisir. Faut-il également choisir entre boire et tirer ? Il souhaiterait juste savoir s'il faudrait rappeler une responsabilité de la Commune à avoir un débit de boisson à côté d'un stand de tir.
- M. José Caiano : souhaiterait savoir, au niveau du préavis, s'il y a eu une proposition ou une étude d'un stand de tir souterrain. Il y a des espaces verts, pourquoi ne pas garder ces derniers et, même si cela est déjà trop tard, avoir cette réflexion ?
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

AUTRES OBJETS

13. Nomination d'une Commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion de M. Nicolas Pellet, au nom de la Commission des finances (COFIN), intitulée « Pour la création d'un règlement concernant le pourcentage (ou centime) culturel au sein de la commune de Gland »

- La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :
Premier membre : M. Théophile Mounier, GDG
Membres : M. Jean-Philippe Genoud, GDG – Mme Albulenë Ukshini Sefa, PS-Les Vert-e-s – M. Nicolas Pellet, PLR – M. Pascal Riesen, UDC.
- La présidente informe l'Assemblée que le premier membre prendra contact avec les membres de la Commission technique afin d'organiser une séance pour que cette dernière puisse se réunir.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

14. Nomination d'une Commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de MM. Steve Binggeli, Sébastien Bertherin et Jérôme Frachebourg intitulé « Pour une administration communale attractive et égalitaire : des mesures concrètes pour soutenir les parents d'enfants en âge préscolaire »

- La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :
Premier membre : Mme Stéphanie Larrivé, PS-Les Vert-e-s
Membres : M. Steve Binggeli, GDG – M. Dimitri Grandjean, GDG – M. Michel Girardet, PLR – M. Bernard Kaeslin, UDC.
- La présidente informe l'Assemblée que le premier membre prendra contact avec les membres de la Commission technique afin d'organiser une séance pour que cette dernière puisse se réunir.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

15. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Véronique Villaine intitulé « Pour une meilleure synergie entre entreprises et école pour les stages obligatoires au collège »

- M. Raphaël Grandjean, premier membre et rapporteur de la Commission technique, rappelle les vœux présentés par dite Commission, à savoir :
 - Que la Municipalité poursuive ses efforts de communication auprès des entreprises.
 - Que la Municipalité développe une communication pour les parents mettant en évidence les actions de la Ville dans ce domaine.
 - Que la Municipalité communique les différents métiers disponibles dans les entreprises de Gland auprès des jeunes.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter la réponse de la Municipalité donnée à ce postulat.

- La discussion est ouverte.
- Mme Véronique Villaine : remercie la Municipalité pour la réponse à son postulat, qui manifestement porte déjà ses fruits puisqu'il y a eu des propositions de stages qui ont été faites cette année. Elle encourage donc la Municipalité à continuer dans ce sens pour la belle jeunesse glandoise.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

À une très large majorité, aucun avis contraire, 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Véronique Villaine intitulé « Pour une meilleure synergie entre entreprises et école pour les stages obligatoires au collège ».

16. Interpellation de Mme Stella Motta Larrivé et de MM. Arnaud Durand, Dominique Pernet et José Caiano intitulée « Inclusion à la Patinoire mobile de Gland »

- La présidente passe la parole à M. Arnaud Durand pour le développement de son interpellation.
- La présidente demande à la Municipalité si elle souhaite répondre séance tenante.
- M. Gilles Davoine : déclare que la Municipalité a décidé de répondre immédiatement à cette interpellation.

Le fait est qu'il n'y a jamais eu cette demande à la patinoire. On peut peut-être dire que c'est parce qu'il n'y a pas le matériel, il entend très bien cela, mais il n'y a jamais eu cette demande. Et quand des personnes à mobilité réduite se rendent à la patinoire, ce sont plutôt des jeunes qui se font accompagner sur la glace par un tiers avec leur fauteuil roulant. Alors il est vrai que c'est moins sympathique, parce qu'ils roulent au lieu de glisser en l'occurrence, mais cela leur permet d'être avec leurs copains et de participer à d'autres événements qui ont lieu. Cela arrive et il est là évidemment autorisé que le fauteuil roulant aille sur la patinoire, mais ce sont les seules demandes qu'il y a eu jusqu'à présent.

À la question de savoir « pourquoi pas à Gland ? », il répond qu'en vérité le matériel mentionné dans l'interpellation n'était pas forcément connu et que la Municipalité ne s'est pas forcément renseignée à ce sujet dans la mesure où il n'y a pas eu de demande spécifique.

Maintenant, compte tenu des explications fournies ainsi que de la découverte de cet élément et de son coût, la patinoire pourrait s'en doter et les démarches seront faites dans ce sens. Le Conseil communal sera tenu au courant de la suite qui sera donnée.

- La présidente demande aux interpellants s'ils sont satisfaits de la réponse apportée séance tenante par la Municipalité.
- M. Arnaud Durand : répond par l'affirmative.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

17. Interpellation de M. Arnaud Durand intitulée « Ouverture élargie des horaires de la piscine du Collège des Perrerets »

- La présidente passe la parole à M. Arnaud Durand pour le développement de son interpellation.
- La présidente demande à la Municipalité si elle souhaite répondre séance tenante.
- M. Gilles Davoine : déclare que la Municipalité a décidé de répondre immédiatement à cette interpellation et remercie M. Arnaud Durand pour les questions posées.

La piscine des Perrerets est gérée par « Les Alevins », et force là aussi est de constater que, en leur posant la question, il y a peu de demande pour les plages horaires mentionnées dans l'interpellation. En 2019 sauf erreur, une tentative d'ouvrir le dimanche avait eu lieu et peu de personnes s'y étaient rendues. Durant les vacances scolaires, en tout cas en avril et en octobre, « Les Alevins » organisent des camps; la piscine n'est donc pas fermée mais d'autres choses s'y passent. Des cours sont aussi parfois donnés le samedi matin, et la piscine n'est donc pas ouverte au public durant ceux-ci. La problématique des ressources humaines, notamment au niveau du maître-nageur, se pose également. « Les Alevins » confirment clairement qu'ils n'auraient pas la possibilité, en tout cas financière, d'engager un maître-nageur et de trouver des personnes pour étendre les horaires d'ouverture.

Donc là les réponses sont cette fois plutôt négatives, contrairement à celles apportées à l'interpellation précédente. Mais cela n'empêche pas que la Municipalité va creuser ce point parce certaines personnes peuvent dire à M. Arnaud Durand que cela les intéresserait, et il y a « Les Alevins » qui disent que c'est compliqué et qu'il n'y a pas tellement de demandes. Après la réponse à cette interpellation, la Municipalité va maintenant clairement, notamment avec le Service des sports, regarder ce qu'il en est et se renseigner un peu plus, va voir également avec les autres associations sportives ce qui se passe à ce niveau-là et suivra le sujet. Mais pour l'heure, compte tenu des réponses et des retours obtenus par la Municipalité, du peu de demandes et de l'impossibilité en ressources humaines et financières des « Alevins » de prolonger ou d'agrandir ses horaires, la réponse est négative s'agissant de ces différents horaires.

Maintenant, pour une fois, la Municipalité a un vœu à exprimer. Le Conseil communal en présente souvent, mais là il en aurait un à soumettre au Conseillers. La question sur les horaires de la piscine est très bonne. Il trouve cependant dommage que, dans les interpellations, il est toujours essayé d'opposer les choses. C'est-à-dire que cette piscine-là n'est notamment plus intéressante pour les nageurs parce qu'elle est trop petite, et c'est pour cette raison que la Municipalité reviendra en effet un jour avec un projet de piscine, lequel se trouve toujours dans le tableau des investissements. Comme il en a déjà discuté avec M. Arnaud Durand, la question posée sur les horaires est très bien, mais il pense qu'il est inutile d'opposer les choses et de dire « *avant de faire des frais dans une piscine* ». Il s'agit de 2 sujets différents et le vœu de la Municipalité est que, dans les différents postulats, motions et interpellations qui sont déposés, les Conseillers évitent d'opposer les choses, mais également dans ce qui a été entendu par exemple par rapport à la campagne image, où il a été opposé des choses qui n'ont rien à voir. Il remercie les Conseillers de penser à cela lors de la rédaction des textes et d'essayer de ne pas opposer des choses qui ne sont en général pas les mêmes.

- La présidente demande à M. Arnaud Durand s'il est satisfait de la réponse apportée séance tenante par la Municipalité.
- M. Arnaud Durand : répond que oui, absolument.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

DIVERS

18. Nomination de 2 délégués au Conseil intercommunal de l'Association pour l'épuration des eaux usées de La Côte (APEC)

Suite à la démission de M. Nicolas Lévy à ce poste et à la décision de Mme Stella Motta Larrivé de siéger en qualité de Conseillère hors-parti, ces postes sont à repourvoir.

- Au nom du parti politique PLR Les Libéraux-Radicaux de Gland, Mme Léonie Wahlen propose la candidature de M. Roger Hemberger.
- M. José Caiano : souhaite prendre la parole car il sait que c'est tout nouveau pour les personnes hors-parti, mais au bout du quinzième on va peut-être y arriver. Il y a peut-être une petite confusion car il a eu un entretien avec la Préfecture. L'art. 51 RCC concerne uniquement les commissions qui sont fixes, comme la Commission de gestion et la Commission des finances. Et si on regarde bien, le Conseil intercommunal de l'APEC ne fait pas partie de ces commissions, il n'est donc pas question de remettre en doute le poste de déléguée de Mme Stella Motta Larrivé directement puisque dans le CI il y a aussi d'autres personnes qui ne font pas partie du Conseil communal.

- La présidente répond que les personnes dont M. José Caiano a parlé sont nommées par les partis politiques représentés au sein du Conseil communal. Lorsqu'un Conseiller est hors-parti, cela n'est pas le cas.
- M. José Caiano : répète que selon le RCC, cela concerne seulement les membres des commissions fixes qui sont désignés par les partis politiques, mais pas les délégués au CI de l'APEC.
- La présidente déclare que le Bureau examinera ce point et répondra ultérieurement. Dans cette attente et afin de temporiser les choses, la nomination d'un remplaçant au poste de Mme Stella Motta Larrivé est reportée.
- La candidature de M. Roger Hemberger est soumise au vote, à main levée.

Résultat

Par acclamations, M. Roger Hemberger est nommé délégué au Conseil intercommunal de l'Association pour l'épuration des eaux usées de La Côte (APEC).

- La présidente le félicite et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans les activités de ce Conseil intercommunal.

19. Divers et propositions individuelles

- M. José Caiano : déclare qu'une motion concernant le projet de révision du Règlement communal de police, que les Conseillers ont tous reçue, avait été déposée lors de la présente séance du Conseil communal. Les motionnaires ont été surpris de voir que cette motion a été soumise à la DGAIC pour un petit examen, mais là n'est pas la question. Dans la motion, il était notamment demandé un Règlement sur la vidéosurveillance et, cet après-midi, il a appris qu'il existe apparemment un Règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance. C'est pour cette raison que la motion a été retirée, car les motionnaires veulent vraiment clarifier cette situation avant de revenir avec une nouvelle proposition. Par courrier du 10 juillet 2023 signé par Mme la Syndique Christine Girod, en réponse à une demande écrite de M. Arnaud Durand, la Municipalité a confirmé au précité « *qu'après une recherche effectuée à l'interne et après prise de renseignements auprès de la Préfecture du district de Nyon, il n'existe aucun arrêté pour la pose de caméra de vidéosurveillance sur le domaine public communal* ». Cela est donc un peu contradictoire et les motionnaires souhaitent vraiment clarifier ce point afin d'éviter d'avoir des retours comme quoi ils n'écoutent pas ou qu'ils dorment lors des séances du Conseil communal. Les motionnaires font des fois aussi bien les choses et aimeraient aussi avoir des réponses justes. Il souhaiterait avoir une réponse de la Municipalité à ce sujet.

Il est également un peu surpris par l'écrit lu par la présidente concernant le chant de l'Hymne vaudois, car il n'était pas du tout au courant, tout comme de nombreux autres Conseillers. Cet écrit vient-il du Conseil communal, seulement de certains groupes politiques ou uniquement de certains Conseillers ? Honnêtement, pour lui, chaque président apporte sa petite touche personnelle qu'il faut respecter, même si cela fait peut-être rigoler certaines personnes et d'autres pas. Et s'il reprend les termes utilisés ce soir par Mme la Syndique Christine Girod, à savoir « tolérance », « valorisation » et « ouverture d'esprit », il pense que le Conseil communal en est bien loin au vu de cet écrit. C'est pour cette raison qu'il attendra quand-même un retour à ce sujet afin d'avoir une vue plus ouverte et humaine.

- M. Gérald Cretegny : répond que s'agissant purement de la question des caméras, un règlement a effectivement été accepté en 2013 et existe donc bel et bien. Avant de pouvoir poser des caméras, une demande doit être adressée à la Préfecture, qui statue. Les seules caméras en vigueur aujourd'hui à Gland sont celles posées uniquement sur le domaine CFF, il n'y en a aucune autre. Comme les Conseillers le savent certainement, le domaine CFF est sous juridiction fédérale, raison pour laquelle il n'y a pas d'inscription de ces caméras au niveau de la Préfecture. Telle est la situation à ce jour. En revanche, s'il s'avérait nécessaire à l'avenir de placer des caméras quelque part en Ville, la Municipalité devra en faire la demande à la Préfecture, encore faut-il qu'il y en ait besoin, mais cela est un autre sujet.
- M. Evan Lock : a une question concernant la déchèterie, où il s'est rendu mardi dernier. Il n'y avait pas beaucoup de monde, par contre certaines personnes traînent à cet endroit et apparemment, après discussion avec les employés, il s'agirait d'ukrainiens – il n'a pas été leur demander leur nationalité – qui sont là il ne sait pas pourquoi, probablement pour récupérer des choses ou d'autres. On lui a aussi dit que le samedi ils étaient même une vingtaine à être là, que les pauvres collaborateurs de la déchèterie avaient toute les peines du monde à les faire partir, et que s'ils partaient, ils revenaient par la suite. Il souhaiterait savoir ce qui va être fait à ce sujet.
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : répond que la Municipalité est en effet au courant de la problématique rencontrée avec ces personnes, dont elle ne peut pas dire s'il s'agit d'ukrainiens ou de personnes d'autres nationalités, elle ne s'avancera pas là-dessus. Le problème est connu dans le sens où quelques difficultés sont rencontrées pour notamment gérer l'armoire ressourcerie. La Municipalité a entendu les exploitants de la déchèterie et leurs problématiques. Il est vrai que la surface s'est considérablement agrandie et cela engendre donc plus de va-et-vient pour les exploitants. De plus, cette armoire ressourcerie nécessite plus de travail qu'envisagé au départ. La Municipalité est donc en train d'étudier la chose pour voir de quelle manière elle pourrait avancer à ce sujet, étant précisé qu'elle n'a pas de ressources particulières à dédier à cette armoire. S'agissant de la ressourcerie à l'étage, il est également regardé avec le Service de l'enfance et de la jeunesse si des collaborations pourraient éventuellement être faites pour gérer cette armoire, ou éventuellement avoir des heures d'ouvertures. Cela est en cours et elle reviendra ultérieurement vers les Conseillers à ce sujet.
- M. José Caiano : souhaite revenir sur les caméras de vidéosurveillance. La question qui avait été posée à la Municipalité stipulait vraiment bien s'il existait un règlement. Et là il voit qu'il existe déjà un règlement répondant directement aux objectifs de la motion au niveau des installations sur le domaine public, du patrimoine administratif, etc. Il déposera donc une nouvelle motion lors de la prochaine séance du Conseil communal et verra ce qu'il va faire s'il manque des choses.
- Mme Isabelle Wegmann : souhaite juste revenir sur l'Hymne vaudois et la lettre adressée à la présidente à ce sujet, laquelle a été signée par les chefs de groupe des différents autres partis, qui visent personnellement le groupe UDC Ville de Gland et leur présidente Mme Ahimara Buffat. Elle sait que beaucoup de partis n'aiment pas le parti UDC, comme ce dernier n'en aime pas quelques-uns non plus, mais ce n'est pas un secret. L'Hymne vaudois est un hymne cantonal – et donc non pas un hymne UDC – qui peut être chanté par n'importe quelle personne, qu'elle fasse de la politique ou non. Elle trouve que ce n'est pas très sympathique d'avoir envoyé cette lettre au Bureau et elle annonce d'ores et déjà que lors de la dernière séance du Conseil communal sous la présidence de Mme Ahimara Buffat, au mois de juin prochain, l'Hymne vaudois sera repris.
- Mme Léonie Wahlen : aimerait savoir, au niveau du Bureau, où en est le projet de vote électronique.
- La présidente répond que ce projet est en attente.

- M. Michel Girardet : déclare qu'en septembre 2022, le Conseil communal a approuvé le préavis municipal n° 28 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'étude de la requalification du Chemin de la Vy-Creuse et de la Rue du Perron. Il y avait un timing pour bénéficier de subventions fédérales, et si ce timing n'était pas respecté, il serait trop tard pour bénéficier de ces subventions. Il est bien conscient que le Service des infrastructures et de l'environnement a actuellement beaucoup de travail avec le Vieux-Bourg, mais aucune nouvelle n'a été donnée à ce sujet depuis 2 ans. Où en est cette étude Vy-Creuse/Perron ?
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : rassure M. Michel Girardet, le projet n'est pas mis dans un tiroir, il bat son plein. Les ressources sont suffisantes aujourd'hui au sein du Bureau technique pour suivre tous les projets qui ont été soumis au Conseil communal. S'agissant de la requalification du Chemin de la Vy-Creuse et de la Rue du Perron, elle rappelle qu'il s'agit d'un projet d'agglomération dont les travaux doivent débuter au plus tard en 2027, il reste donc encore un peu de temps. Elle rappelle également que dans le cadre de la 2^{ème} étude Vy-Creuse/Perron, puisqu'il y en avait déjà eu une lors de la précédente législature, il y a tout un volet de consultation, notamment s'agissant des parties sud du Chemin de la Vy-Creuse et de la Rue du Perron. La Municipalité a pu recevoir les personnes impactées par le projet et en particulier par d'éventuelles emprises pour réaliser ce projet de requalification. 2 ateliers ont été organisés. Les personnes ont été reçues et ont pu se déterminer sur différentes coupes de route. Sauf erreur de sa part, un courrier été signé ce jour par Mme la Syndique Christine Girod et le M. le Secrétaire municipal, avec un retour à ces différentes personnes. Donc le projet avance et elle tiendra les Conseillers au courant de la suite.
- M. Samuel Freuler : souhaite juste faire un commentaire par rapport à la communication, qui est un art très difficile. Aujourd'hui, dans le quotidien « La Côte », il y avait une page dédiée à la ville de Gland où il était annoncé le Forum Nouvelle Économie qui s'est tenu hier.
- M. Aurélien Joye : aimerait savoir ce qu'il en est du préavis municipal n° 51 relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'agrandissement de la halle des véhicules et l'amélioration des locaux de la caserne des pompiers à Montoly.
- M. Yves Froidevaux : remercie M. Aurélien Joye pour sa question. Selon les informations en sa possession, des réflexions sont en cours, notamment sur le choix des matériaux. Le projet avance et il apportera volontiers plus d'informations lors de la prochaine séance du Conseil communal, mais les premiers éléments ont bougé.
- M. Jérôme Frachebourg : vient de voir qu'il existe un article 67 dans le Règlement du Conseil communal qui dit que si la séance va au-delà de minuit, il faut voter pour continuer. C'est pour cela qu'il prend encore une fois la parole. Il a une question qui sera très courte et il rebondit un peu sur ces motions et textes qui ne sont pas toujours très aboutis. Il aimerait savoir ce que le Bureau fait comme examen formel quand un texte lui arrive. Est-ce qu'il le balance tout de suite aux Conseillers ou une réflexion est-elle quand-même faite pour savoir si c'est vraiment une motion ou plutôt un postulat. Sa question est de savoir quel est le travail du Bureau. En l'occurrence, la motion qui a été retirée ce soir a été signée par la présidente, il part donc du principe qu'il y a eu un examen. Comment cela se passe-t-il ?
- La présidente répond que le Bureau reçoit les motions, postulats et interpellations, puis discute et statue. La motion en question lui a été transmise par la secrétaire et comme cela concernait un règlement, elle n'a pas été au-delà. De plus, comme les Conseillers ont jusqu'à 24 heures avant la séance du Conseil communal pour envoyer leurs documents, il peut parfois arriver que les membres du Bureau n'aient pas le temps d'en parler entre eux. En outre, comme elle l'a expliqué à M. Samuel Freuler lors de la dernière séance de Bureau, c'est finalement le Conseil communal qui doit examiner et décider de la recevabilité des motions ou postulats reçus.
- M. Pascal Riesen : vient aux nouvelles concernant le parc à chiens.
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : répond que le parc à chiens sera installé dans le courant du mois de novembre 2024 car il était attendu de recevoir les barrières.

- Avant de clôturer la séance, la présidente rappelle qu'à partir du week-end prochain débute la saison des lotos à Gland et elle espère que de nombreux Conseillers soutiendront ainsi les sociétés locales, ce qui est important.

En outre, les 8, 9 et 10 novembre prochain aura lieu le Week-end des Artisans. Il s'agit d'une manifestation qui est une institution en Ville et les visiteurs pourront y retrouver une multitude de cadeaux pour garnir leurs sapins de Noël de façon locale et équitable.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, la présidente donne rendez-vous aux Conseillers le jeudi 12 décembre 2024 à 19h00, à la Salle communale, et clôt alors la séance de ce soir.

La séance est levée. Il est 23h30.

Pour le Bureau du Conseil communal :

La présidente :



Ahimara Buffat



La secrétaire :



Karine Teixeira Ferreira

Annexes¹ :

1. Communications du dicastère Infrastructures & Environnement
2. Interpellation de Mme Stella Motta Larrivé, MM. Arnaud Durand, Dominique Pernet et José Caiano intitulée « Inclusion à la Patinoire mobile de Gland ».
3. Interpellation de M. Arnaud Durand intitulée « Ouverture élargie des horaires de la piscine du Collège des Perrerets ».

¹ Les annexes sont uniquement publiées sur le site Internet de la ville de Gland